PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

Dix-septième année. - N° 5.977

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-13

JEUDI 9 JUILLET 1925

LE PÉRIL MAROCAIN

Un généralissime !... Très bien à condition que ce soit pour faire la guerre !

Le gouvernement a décidé l'envoi d'un chef d'armée au Maroc. Cela ne signifie rien, si cela ne veut pas dire que nous allons constituer là-bas une armée et faire la guerre pour tout de bon.

Des généraux capables de venir à bout d'Abd El Krim, il y en a dans l'admirable phalange groupée autour du maréchal Lyautey. Et ils connaissent mieux que quiconque le terrain et les procédés de combat. Gardons-nous de les discréditer en laissant croire à l'opinion française et étrangère qu'ils se sont montrés au-dessous de leur tâche alors qu'ils n'ont cessé de rapporter et de compenser dans la mesure du possible les conséquences des fautes d'autrui. Que peuvent les meilleurs conducteurs d'hommes quand on leur marchande les hommes et quand on leur interdit l'offensive ?

Il n'y a pas à chercher ailleurs l'explication d'une situation dont il ne faut ni exagérer ni méconnaître les difficultés et n'en avons-nous pas d'ailleurs l'aveu même des vrais coupables ?

× ×

Nos dirigeants sont obligés de reconnaître que nos troupes ont été refoulées au delà de l'Ouergha, qu'une infiltration incessante de l'ennemi soulève contre nous des tribus à peine soumises d'hier, que la trouée de Taza est menacée sinon débordée, nos communications avec l'Algérie rendues précaires sinon coupées. D'où viennent ces résultats décevants ?

On dit : « Nos troupes ne peuvent pas tenir un front défensif de 300 kilomètres et faire face partout ». Qu'est-ce que cela veut dire sinon que nous n'avons pas assez de monde.

On dit : « Nous ne pouvons pas à la fois garder la défensive et méditer une offensive ». Qu'est-ce que cela veut dire sinon que nous n'avons pas assez de monde.

On dit que les tribus fidèles ne se sentent pas défendues et se voient menacées dans leurs biens.

Qu'est-ce que cela veut dire sinon que la tactique adoptée ne donne pas l'impression de la force, la seule qui s'impose aux tribus marocaines.

On dit qu'on veut la paix avant tout, que l'on n'attaquera que si les Riffains repoussent les conditions qui vont leur être proposées. Et, s'il faut en croire les nouvelles qui viennent de Madrid, M. Malvy préparerait avec le général Primo de Riveira le lancement d'un manifeste qui proclamerait « urbi et orbi » notre faiblesse. Et on s'étonne que les tribus nous tournent le dos. Il ne manque plus vraiment que d'ajouter cette suprême erreur au lamentable ordre du jour voté par la Chambre et à la scandaleuse immunité des communistes. Si le gouvernement ne se décide pas à la seule riposte que demande une agression — faire la guerre et la guerre jusqu'au bout — il lui est bien inutile d'envoyer au Maroc un grand chef.

× ×

On aime à penser que la logique s'imposera et que M. Painlevé retrouvera la clairvoyance de son voyage aérien dès qu'il sera débarrassé des Chambres. Quelle condamnation d'un régime que l'impossibilité de concilier les manœuvres parlementaires et les intérêts les plus élémentaires de la défense nationale.

Souhaitons donc que le nouveau généralissime reçoive tous les moyens d'action et carte blanche pour agir. C'est la seule manière de ménager le sang et l'argent et d'arriver au succès avec le minimum de sacrifices.

Les conditions dans lesquelles est intervenu le choix du général Naulin sont très loin de nous rassurer. Ce n'est pas un secret que le maréchal Lyautey avait demandé avec insistance le général Weygand, dont l'éloge n'est plus à faire. Pourquoi cet appel n'a-t-il pas été entendu ? Un de nos politiciens a eu ce mot cynique : « Weygand ! nous ne voudriez pas que nous lui donnions l'occasion de remporter une victoire !» Il fallait avec juge le régime. Et quelle lumière il projette sur les dessous de notre politique !

Plus grave encore que l'élimination de Weygand est le refus de Guillaumat et de Debeney. Ces deux généraux avaient des titres certains. Aucun d'eux n'a pu être sourd à l'appel du devoir ni insensible à la noble émulation des lauriers à gagner. S'ils se sont dérobés ce ne peut être que parce qu'on ne leur a pas assuré les conditions qu'ils jugent indispensables au succès. Voilà qui n'est pas pour nous rassurer sur l'avenir !

On n'a pas osé infliger à l'opinion publique la provocation du choix du général Targe, qui aurait pu provoquer un éclat du général Lyautey. On s'est rabattu sur le général Naulin, qui est certainement un chef jeune et brillant, connaissant le Maroc. La valeur de l'homme n'est pas en question. Mais le plus habile ouvrier ne peut rien si on ne lui donne un bon outil et la liberté de s'en servir. Il faut qu'on ne marchande pas au général Naulin les moyens de remporter la victoire dont on a voulu refuser le piédestal à Weygand. La France n'a déjà que trop payé les bas calculs des politiciens.

SAINT-BRICE.

Le désordre règne, et M. Chéron et ses amis commencent à s'en apercevoir

Paris, 8 juillet. — Le Groupe de l'Union Républicaine du Sénat, réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Chéron, a chargé son président de protester une fois de plus auprès du gouvernement contre une nouvelle grève des services publics qui s'est déclarée à Paris, dans l'administration des postes, et contre un ordre du jour offensant pour le Sénat, qui a été voté par un syndicat de fonctionnaires.

Le groupe est résolu de faire tout ce qui dépendra de lui pour mettre fin à ces désordres, qui deviennent un péril pour la discipline nationale.

M. Eccard fait ensuite un exposé impressionnant de la propagande anti-française organisée par l'Allemagne dans les départements recouvrés, propagande qui tend au détachement de l'Alsace et de la Lorraine de la France.

En raison de l'importance de ce document, il a été décidé qu'il serait communiqué au président du Conseil et au ministre des affaires étrangères.

En outre, M. Eccard a été prié par le groupe d'intervenir dans la discussion du projet sur la suppression du haut commissariat en Alsace et Lorraine.

UNE BANQUE D'EMISSION A MADAGASCAR.

Paris, 8 juillet. — La commission des finances de la Chambre a adopté l'avis présenté par M. Archimbaud sur le projet de loi portant création d'une banque d'émission à Madagascar.

Elle a enfin adopté un projet de loi relatif aux crédits du Maroc, et adopté les crédits demandés par le gouvernement dont le montant a été fixé à 189 millions.

La Chambre ratifie la convention internationale de la loi des huit heures

... Mais sous réserve de la ratification allemande

Paris, 8 juillet. — Sous la présidence de M. Bouyssou, la Chambre discute ce matin l'approbation d'une convention élaborée par la Conférence de Washington et dont l'objet est l'application internationale de la journée de huit heures.

M. Chabrun comme rapporteur de la commission du travail, expose l'intérêt de l'organisation internationale du travail au point de vue de la paix sociale. Ainsi marque-t-il la nécessité de ratifier la présente convention qui prévoit d'ailleurs des dérogations et même la possibilité de suspendre les règles communes en cas de péril national.

Approuvée déjà par divers Etats, cette convention est en instance encore devant les parlements de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Belgique. Et pourtant dans ces Etats, la loi de huit heures est en vigueur. Pourquoi alors leur hésitation de ratifier ? Sous de vains prétextes se cache en réalité cette raison qu'une grande puissance répugne à faire d'une loi intérieure, toujours sujette à revision, une loi internationale qui la lie au moins pour un certain nombre d'années.

C'est cependant dans de tels engagements réciproques entre les peuples que réside la condition essentielle de la paix.

— Quant à nous, affirme le rapporteur, notre désir est de faire une ratification sincère, honnête et dans l'esprit même de la convention. Nous n'y mettons qu'une réserve : c'est que l'Allemagne donne aussi sa signature. Or, il semble bien que sous la poussée de la classe ouvrière, la résistance du gouvernement du Reich faiblit et qu'il s'achemine vers l'adhésion, quelque désir qu'il ait eu de conserver sa liberté d'allure en cette matière.

La ratification par la France ne pourra que fortifier l'attitude des travailleurs allemands et laissera à l'Allemagne seule la responsabilité de son refus.

L'après-midi

M. Bouyssou ouvre la séance à 15 h. 15.

M. Chastenet questionne le gouvernement sur les permissions agricoles. Le ministre de la guerre répond qu'il a donné des instructions pour que la permission légale de 35 jours coïncide avec la période des travaux des champs et que les dix jours supplémentaires donnés au bénéfice des soldats seraient accordés dans des conditions permettant aux bénéficiaires de se livrer aux travaux des champs.

On revient alors au débat sur la convention internationale des huit heures.

M. Piquemal fait quelques observations et M. Nicolle indique qu'il est partisan de la réserve mise en avant par la commission et le gouvernement, tandis que M. Lebas, au contraire, voudrait une ratification sans condition.

L'amendement par lequel il traduit sa pensée est rejeté par 420 voix contre 151.

La ratification conditionnée par celle de l'Allemagne est alors votée à l'unanimité de 565 votants.

La séance est un instant suspendue et la Chambre discute à la reprise une interpellation Chassaigne-Goyon sur les attributions de la conférence du conseil national économique. Mais l'auditoire se lasse très rapidement, et la suite de l'interpellation est renvoyée à demain matin, après le projet sur la Banque de Madagascar. Séance levée à 18 h. 45.

Les sinistrés du Nord chez Joseph Caillaux

Paris, 8 juillet. — M. Caillaux, ministre des Finances, a reçu une délégation du conseil général du Nord, conduite par M. Potié, sénateur, président, et comprenant notamment un grand nombre de parlementaires du département.

M. Potié, au nom du conseil général a exposé la situation financière du département et a rappelé que le conseil général avait décidé d'émettre un emprunt s'élevant au total de 750 millions. Deux tranches de 150 millions chacune ont été souscrites à l'intérieur du pays, au début des années 1921 et 1923. Une troisième tranche de 150 millions devait être émise au début de 1924. Malgré les démarches et les diverses propositions soumises depuis, notamment un arrangement avec une banque d'Amérique, l'autorisation n'a pu être obtenue. Aujourd'hui, les ressources sont taries et l'appoint réclamé est indispensable car il reste à payer non seulement les arriérés immobilisés, mais encore les travaux actuellement engagés qui, pour les établissements communaux, se montent à 360 millions.

M. Demolles, président de la commission départementale a exposé ensuite l'état des travaux de reconstitution dans le département du Nord, et a insisté pour que l'emprunt soit autorisé, de nombreuses ruines restant encore à relever.

M. Caillaux, en répondant à ces desiderata, a déclaré, qu'étant donné la situation actuelle, il ne pouvait autoriser l'émission d'un emprunt aux Etats-Unis. Toutefois, il ne refuserait pas de donner son approbation à un emprunt de 150 millions ou 200 millions contracté vers fin septembre ou au milieu d'octobre sur le marché intérieur. Cette autorisation ne sera donnée que sous la condition formelle que le profit de cet emprunt sera réservé en totalité à la reconstruction des établissements communaux, départementaux et de bienfaisance.

D'autre part, le ministre des Finances a ajouté qu'il était dans ses intentions de lancer par la suite, un grand emprunt de reconstitution pour terminer la reconstruction des régions dévastées, emprunt dans lequel les sinistrés qui ont été indemnisés seraient appelés à faire certaines concessions.

M. Painlevé dépose sur le bureau de la Chambre un projet d'organisation de la Nation en temps de guerre

Paris, 8 juillet. — M. Painlevé, président du Conseil, a déposé sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre. Ce projet, préparé par le Conseil supérieur de la défense nationale, et notamment par sa commission d'étude, que préside M. Paul Boncour, a pour objet de prévoir et de préparer dès le temps de paix, la mobilisation en cas de guerre, de toutes les forces vives du pays. L'expérience de 1914 a démontré clairement que dans la guerre « totale » qu'est un conflit moderne, c'est la nation tout entière qui est engagée et que la mobilisation de sa puissance industrielle, économique et financière, l'utilisation rationnelle de ses ressources de toute nature, n'était pas moins importante que la mobilisation de sa force militaire.

Le projet actuel permettra d'organiser méthodiquement ce qu'il a fallu improviser de 1914 à 1918. Ses principales dispositions concernent :

L'utilisation au mieux de la défense nationale de tous les individus et collectivités; le droit de réquisition de toutes les ressources, non seulement militaires, mais industrielles et scientifiques du pays.

L'organisation méthodique du projet implique la préparation dès le temps de paix, de la mobilisation dans chaque ministère et dans chaque région.

Des mesures spéciales prévoient l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre et des matières premières, la préparation des fabrications de guerre et l'organisation des transports de toute nature.

Ce projet est ainsi l'un des éléments les plus importants de l'œuvre de réorganisation de la défense nationale qui permettra, tout en réduisant la durée du service militaire, d'assurer sur des bases solides, la sécurité du pays.

M. Cazals vient, au nom des députés radicaux demander à M. Painlevé les vacances parlementaires

Paris, 8 juillet. — M. Cazals, président du groupe radical de la Chambre, a été reçu à la fin de l'après-midi, par M. Painlevé.

M. Cazals a exprimé au président du Conseil, le sentiment de la majorité sur les vacances parlementaires. Le président du Conseil s'est trouvé d'accord avec M. Cazals, pour prononcer la clôture de la session lorsque le vote définitif du budget de 1925 serait acquis, c'est-à-dire samedi ou dimanche prochain.

Mais la rentrée des Chambres sera sans doute avancée de quelques jours sur la date habituelle, afin de permettre au Parlement d'adopter le projet d'assainissement financier, qui sera prêt à être discuté à cette époque, ainsi que le budget de 1926, avant la fin de l'année.

Aux ordres des « gôches »

Paris, 8 juillet. — Les délégués des bureaux et comités directeurs des groupes du Cartel se sont rendus auprès de M. Painlevé pour lui signaler, parmi les articles de la loi de finance, ceux qui concernent la participation de l'Etat au bénéfice des revenus des compagnies d'assurances et le serment fiscal, ils ont indiqué par ailleurs que les groupes du Cartel pourront envisager des trasactions sur les articles relatifs à la déduction de l'impôt payé l'année précédente et aux exonérations de la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Painlevé a pris acte des desiderata que les délégués lui ont exprimés.

FEU LE CARTEL SE REUNIT

Paris, 8 juillet. — Les membres des bureaux et des comités directeurs des groupes du Cartel se sont réunis ce matin pour examiner les divers points de la loi des finances sur lesquels subsistent les divergences entre la Chambre et le Sénat.

A la majorité des délégués, il a été décidé d'inviter le gouvernement à soutenir d'une façon générale devant la Haute Assemblée, la plupart des textes votés par la Chambre. Une délégation déterminera les articles sur lesquels l'attention du gouvernement devra être plus particulièrement attirée au cours d'une démarche qui sera faite auprès de lui.

Acquitter la galante américaine soit, mais l'expulser serait mieux encore

Paris, 8 juillet. — Gertrude Campbell, cette galante américaine qui fut arrêtée le 6 juin dernier, à la suite du vol d'une bague commis au préjudice de Mme Jacques Charles, belle-sœur du chef de cabinet de M. Painlevé, comparaissait aujourd'hui devant la 10e chambre correctionnelle pour un tout autre motif.

Au cours de la nuit du 5 juin, c'est-à-dire la veille de son arrestation, pour le vol de la bague, elle avait, disait-la prévention, soustrait à un riche Américain, M. Nelson, une somme de 16.000 francs.

Elle a expliqué aujourd'hui au tribunal que M. Nelson lui avait confié son portefeuille pour régler diverses dépenses courantes et que, au surplus, si elle ne lui avait pas rendu un compte exact de l'argent reçu, c'est qu'elle ne distinguait pas très bien la monnaie américaine de la monnaie française.

Comme elle a restitué à M. Nelson les 16.000 francs que celui-ci réclamait, le tribunal a acquitté Gertrude Campbell.

TUEE EN DESCENDANT DU TRAM

Lyon, 8 juillet. — En descendant d'un tramway, Mme Marie Meige, 60 ans, 62, rue Saint-Jean, a été surprise par un électrobus qui avait imprudemment doublé le tramway pendant l'arrêt et a eu la tête écrasée.

La conductrice de l'électrobus a été arrêtée.

On s'attend à une attaque prochaine des Rifains sur la route de Taza à Fez

Le sultan au milieu de sa cavalerie, après la cérémonie des fêtes de l'Aïd El Kébir, à Fez
Phot. *Rol* — Cl. *Paris-Centre*

Fez, 8 juillet. — *Il semble que les fractions de Djeballas et de Rhounas ayant participé au combat du 3 juillet contre notre groupe mobile d'Ouezzan, ont été fortement éprouvées.*

Les Beni Mesguilda marquent de nouveau une certaine inquiétude et sont entrés en conversation avec quelques autres fractions.

Des infiltrations sont signalées à Mostitet, à 5 kilomètres à l'ouest de Teroual.

Hier la corvée d'eau de Tafran s'est faite sans incident.

Les contingents de Beni Ouriagel et de Beni Zeroual ont brûlé quelques villages à Fichtale, dans la région de Moulay Bouchta et se sont enfuis.

Des dispositions sont en voie d'exécution, pour refouler, au nord de l'Ouergha, des troupes dissidentes établies entre la Kella des Steff et Ain-Aicha.

L'ennemi redouble d'efforts pour entraîner dans la dissidence, les fractions de Tsouls avec lesquelles il est en contact.

Des renforts ennemis sont arrivés dans la région de Msala, à 22 kilomètres de la route de Taza à Fez, ce qui fait présager une prochaine attaque de ce côté.

Le calme règne dans la région de Goenouaou.

L'évacuation de Taza se poursuit dans le calme. Les communications sont toujours régulières sur la route de Taza à Fez.

Nous évacuons deux postes marocains

Rabat, 8 juillet. — **Au nord d'Ouezzan**, notre groupe mobile a replié la garnison et le matériel des postes des Bukeha et d'Ouled-Allaï après en avoir détruit les organisations.

Les commerçants français mécontents de la loi des baux se plaignent vainement au Ministre du Commerce

M. Brun, président de la confédération générale du commerce de France est également venu avec une délégation, entretenir le ministre du Commerce de la loi votée par le Sénat et soumise à la Chambre, relativement au renouvellement des baux industriels et commerciaux, plus connue sous le nom de loi sur la propriété commerciale.

M. Brun et ses collègues ont apporté des critiques sur les insuffisances de la loi en discussion, proposé une série d'amendements et demandé au ministre de faire surseoir à la discussion et au vote de la loi.

M. Chaumet a répondu qu'il ne méconnaissait ni les imperfections ni les insuffisances de la loi telle qu'elle a été votée,

M. CHAUMET
ministre du commerce

mais que le texte adopté par la Chambre réalisait un progrès certain et considérable, que le texte voté, s'il était appliqué, procurerait des avantages appréciables aux commerçants et industriels. Il a déclaré qu'il ne voulait pas appliquer la politique du tout ou rien et qu'il demanderait en conséquence, à la Chambre, d'adopter le texte du Sénat avant la clôture de la session.

Le ministre a ajouté que si l'application de la loi justifiait les craintes de la délégation, il serait tout disposé à examiner avec la confédération générale du commerce de France, des textes nouveaux susceptibles de défendre les intérêts légitimes qui n'auraient pas reçu satisfaction.

On arrête un précoce voleur

Blois, 8 juillet. — On vient d'arrêter à Bézaine, dans la région de Selles-sur-Cher, un garçonnet de 15 ans, Raymond Berghe, qui s'était enfui de chez ses parents, rue Watten, à Paris, avait pris le train pour Selles-sur-Cher, où habite sa grand-mère, avait pénétré chez celle-ci en son absence et lui avait dérobé une somme d'argent placée dans une armoire.

Il avait de plus commis divers larcins dans d'autres maisons inhabitées et comptait, au moment de son arrestation, rejoindre Gièvres, sur un âne qu'il venait de voler, pour reprendre le train pour Paris. Le jeune garçon a été écroué à la prison de Romorantin.

C'est au chant de l'Internationale que les voleurs de la Somme se présentent aux assises

Ils avaient vingt brigandages à leur actif

Amiens, 8 juillet. — Le jury de la Somme vient de juger la bande Thimpont, qui à la fin de 1924 et au début de 1925, avait commis dans la région d'Amiens plus de vingt vols qualifiés et des agressions à main armée.

Les débats ont donné lieu à des incidents. Léon Thimpont, chef de la bande, 27 ans, a déclaré n'avoir aucun regret. Il a ajouté que les jurés, notamment les cultivateurs, étaient plus voleurs que lui.

La bande est arrivée en chantant l' « Internationale » et a outragé le procureur de la République.

La cour a prononcé les condamnations suivantes :

Thimpont, 7 ans de travaux forcés ; Robiguet Joseph 19 ans et Jseoph Cachet, 33 ans, 5 ans de prison.

Albin Hotte, 43 ans, 3 ans de prison. Le Roumain Malleou, 32 ans, poursuivi pour recel, qui avait dénoncé la bande à la police, a été acquitté.

Après la confrontation de M. Léon Daudet avec Delanoë, l'accusation contre les assassins de Philippe Daudet est intégralement maintenue

Paris, 8 juillet. — Le conseiller Laugier a terminé aujourd'hui la confrontation de Delange, contrôleur général à la Sûreté générale, avec M. Léon Daudet.

Mes Jean Montigny et de Roux assistaient à cette confrontation.

M. Léon Daudet et Me de Roux nous ont ainsi résumé la journée :

— Les déclarations non plus que les réponses de l'inculpé, ne sont en aucune façon de nature à modifier notre certitude, à savoir que l'impossibilité du suicide étant matériellement démontrée, et le concert des policiers de la Sûreté Générale entre eux et avec les anarchistes dans la machination ténébreuse où mon fils a trouvé la mort ne l'étant pas moins, toutes les accusations portées par nous contre ces policiers et leurs faux témoins sont pour nous intégralement maintenues.

Nous avons demandé à Delange pourquoi, pour aller à Tariboisière, le lundi matin, il s'était fait accompagner par M. Blondel.

« Pour avoir, a-t-il dit, un témoin de mon entretien avec le directeur de l'hôpital.

Nous avons fait remarquer que l'on ne prend un témoin que quand on craint que cet entretien soit déformé. La présence d'un témoin ne s'explique pas, mais devenait toute naturelle et nécessaire s'il s'agissait de reconnaître le corps de l'enfant qui avait fait l'objet de la surveillance. Deux paires d'yeux valent mieux qu'une quand il s'agit de reconnaître le corps et le visage d'un enfant, un instant entrevus dans le désarroi d'un drame.

Devant l'accueil du directeur de l'hôpital, ils n'ont pas osé demander à voir le corps.

MM. Bayle, directeur de l'identité judiciaire, le docteur Paul et le docteur Balthazar, médecins légistes, ont déposé leur réponse à la contre-expertise de la partie civile qui, comme on le sait, réduisit à néant leur première expertise.

Mais les experts s'obstinent cependant à maintenir leurs premières conclusions.

La partie civile a déclaré faire toutes réserves au sujet des conclusions de ces experts.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.

EN PAGE 3 :
Une Conférence du Père Doncœur, à Vichy.
La grande Fête sportive de Pougues.

EN PAGE 4 :
La correctionnelle de Bourges.

CONTRE LA VIVISECTION

DE LA SCIENCE, ÇA... ?

*Depuis quelques mois, notre confrère l'*Intransigeant *a ouvert une campagne ardente, qu'il poursuit généreusement et obstinément contre la vivisection. Il a publié des récits de cruautés inoules infligées continuellement par des individus de malheureuses bêtes inoffensives... nos frères d'en bas !*

On sait que les souffrances de la vivisection sont complètement inutiles.

Sous le couvert trompeur de recherches scientifiques, ces expériences cruelles permettent à des fous et à des tortionnaires, de martyriser, sans même les achever, de malheureux animaux.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas que la campagne de notre confrère ait donné les résultats espérés. Le martyre des malheureuses bêtes continue. L'Intransigeant *poursuit aussi sa campagne. Nous espérons que la voix de la grande presse de province s'élèvera à son tour, s'il est nécessaire, pour protester également contre la « science » des assommeurs de chiens.*

S'il le faut, nous nous entendrons avec notre confrère pour faire circuler des listes de pétition, car il est urgent que des lois interviennent pour interdire enfin les cruautés inutiles de la vivisection. **A. L.**

*A titre de documentation, nous publions ci-dessous un extrait de l'*Intransigeant.

Sur ma table, le dernier numéro de l'*Antivivisection*, cette courageuse revue qui poursuit le but désintéressé de protéger les animaux contre la cruauté de l'homme et ne redoute pas les railleries.

Dans cette revue, un document.

En voici des passages :

Etude clinique et expérimentale sur le massage, *par le docteur A. Castex.*

« Grâce à l'obligeance de M. le professeur Richet, écrit le docteur Cartex, j'ai pu faire dans son laboratoire de physiologie des expériences variées sur les chiens...

« J'ai pratiqué des contusions simples, des contusions aux articulations, des entorses, des luxations, et des fractures juxta-articulaires... J'ai renoncé, dans mes dernières expériences, à l'anesthésie chloralique que je pratiquais dans les premières. Elle a l'avantage de rendre moins pénibles ces heurts forcément brutaux ; mais l'animal n'indique plus par ses plaintes et ses mouvements de défense le *degré* de traumatisme... *On sait, d'ailleurs, la générosité du caractère du chien, qui vient lécher la main de celui, qui le matin même, s'est exercé à coups redoublés de lourd maillet sur une partie de son corps.* (sic).

« En quelques lignes, voici comment j'ai procédé :

« J'exerçais la contusion au moyen d'un gros maillet de bois ou avec une bouteille de grès, mon bras s'abattant de toute sa hauteur jusqu'à trente-cinq fois de chaque côté, de manière à produire des effets intenses et sensiblement égaux...

« Expérience I. — Contusions multiples.

« *Chien de garde de haute taille.* — Le chien est étendu sur la table à vivisection, reposant sur le ventre, les quatre membres et la tête attachés, mais non trop serrés, afin que l'animal puisse exécuter quelques mouvements de défense. Je profite du moment où le chien est un peu dressé sur ses pattes de derrière, pour faire la contusion.

« Avec une grande bouteille vide, en grès, je frappe *douze* coups violents et consécutifs sur les face externe et antérieure de la cuisse. Mon bras s'abat à toute volée sur la partie désignée. L'animal, par ses cris de plus en plus violents, indique que la contusion est forte et vivement ressentie. Elle s'arrête pourtant à ce degré où j'ai l'impression qu'une plus grande force fracturerait les os. »

On croit rêver en lisant ces lignes qu'un homme a osé écrire. Continuons, malgré la répulsion qu'inspirent ces atroces et *inutiles* brutalités, car il faut qu'on sache ce que sont les vivisecteurs.

« Exp. II. — Contusions des épaules.

« *Chien de chasse de haute taille.* — L'animal est fixé identiquement... etc... Me plaçant moi-même à une certaine hauteur pour que mon maillet s'abatte avec force sur la partie en expérience, je donne de toute la force de mon bras droit *douze* coups successifs avec un gros maillet en bois. Je fais de même pour les deux épaules, donnant à la contusion toute la force possible, mais évitant, dans la mesure du possible, de fracturer le squelette.

« Comme le premier, le chien indique par ses cris que la contusion est douloureusement ressentie, puis il tombe dans une sorte de sommeil entrecoupé de plaintes pendant environ dix minutes après lesquelles il se réveille, s'agite, se plaint et semble souffrir beaucoup plus que le premier. »

Dans *l'expérience* III, le vivisecteur applique *trente-sept coups* de bouteille de grès à une chienne de chasse. *L'expérience* IV, même traitement sur un chien mouton qui, de douleur, « expulse urine et matière fécale et est pris d'un tremblement général ».

Exp. V. — Sur un chien de chasse de haute taille : « Je commence à faire subir successivement à ses deux poignets des mouvements faux et forcés dans tous les sens, je pousse le mouvement jusqu'à ce degré où je comprends que la fracture est proche. L'animal indique par ses plaintes qu'il ressent une douleur intense. Je prolonge les mouvements pendant trois minutes pour chaque articulation.

Exp. VI. — On tord les membres à un grand chien de garde.

Exp. VII. — Une grande chienne de chasse...

Exp. VIII. — Un chien mouton... On lui luxe les épaules. Deux jours après « je le replace sur la table à expérience et, sans lui donner le chloral, je luxe les deux épaules *à cinq ou six reprises*, en exagérant et en forçant sur l'attitude normale. L'animal pousse des cris de souffrance ; je le maintiens ensuite, *pendant vingt minutes*, ses deux épaules luxées et les coudes attachés ensemble derrière le dos... »

AU CABINET ITALIEN

Rome, 8 juillet. — Une note officielle confirme la démission de M. Stefani, ministre des finances et de M. Nava, ministre de l'Economie publique. L'Epoca croit savoir que le comte Volpi, ancien gouverneur de la Tripolitaine, succèderait à M. Stefani, aux finances, portefeuille auquel serait réuni celui du Trésor, pendant que M. Belluzzo remplacerait M. Nava à l'Economie publique.

APRES LE VOL DE SAINT-PIERRE

Rome, 8 juillet. — A la suite de la découverte des auteurs du vol commis dans la basilique Saint-Pierre, le cardinal Merry-del-Val, a adressé à la direction générale de la Sûreté, ainsi qu'aux questeurs de Rome, une lettre dans laquelle il exprime sa satisfaction pour la façon dont le gouvernement et les autorités ont mené l'enquête qui fit découvrir les coupables et retrouver les objets volés et déclare qu'il est fier de la police italienne.

LES PRETRES AU PRETOIRE

Nantes, 8 juillet. — Devant le tribunal de simple police de Saint-Nazaire, ont comparu les curés de Trignac et de l'Immaculée, qui, malgré les arrêtés municipaux, avaient fait sortir la procession de la Fête-Dieu.

Les deux curés ont été condamnés à un franc d'amende.

DERNIÈRE HEURE

LES DEBATS D'AUJOURD'HUI

Les crédits du Maroc devant la Chambre

Paris, 8 juillet. — La Chambre discutera demain après-midi le projet portant ouverture de crédits de 183 millions pour les dépenses militaires du Maroc, dont le rapporteur est M. Bouilloux-Laffont.

Plusieurs orateurs sont déjà inscrits pour prendre part au débat. Notamment, MM. Fabry, de la gauche radicale démocratique, Faure, socialiste communiste, Marcel Cachin, communiste et un représentant du parti socialiste qui sera désigné demain matin à la réunion du groupe.

On prête en outre à MM. Cluzel et Guilhaumont, membres de la délégation de la commission de l'armée au Maroc, l'intention d'intervenir à titre personnel. Enfin, il est de toute évidence que le président du Conseil et vraisemblablement le ministre des affaires étrangères, seront appelés à prendre la parole dans cet important débat.

Un matelot anglais assassiné par les boxers chinois

Shanghaï, 8 juillet. — Un matelot américain a été trouvé mort dans un ravin sur la limite de la concession internationale.

On ignore encore s'il a été attiré dans un guet-apens et assassiné ensuite, ou s'il a été tué dans une bagarre. Mais on pense qu'il pourrait s'agir d'un acte de représailles commis à la suite des échauffourées d'il y a deux jours, où comme on s'en souvient, un marin américain avait dispersé et mis en fuite à lui tout seul, un groupe de manifestants chinois.

Un matelot anglais étant également disparu, on craint qu'il n'ait subi le même sort.

MAIS ILS NE ROMPAIENT PAS

Londres, 8 juillet. — A la Chambre des Communes, le secrétaire au Foreign-Office a été amené à déclarer que le gouvernement britannique n'envisageait aucune action susceptible d'entraîner la rupture immédiate avec les Soviets, et que s'il décidait de modifier son attitude, la Chambre des Communes en serait informée aussitôt.

La collaboration britannique à la surveillance des côtes marocaines, indique-t-il quelques instants plus tard, demeure à l'étude.

A l'étude également au sein du corps diplomatique de Pékin, la réponse qui sera faite aux treize demandes de la note chinoise.

L'ESCROQUERIE AU CAUTIONNEMENT

Paris, 8 juillet. — Sur mandat du parquet, M. Pols, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté, à la suite de nombreuses plaintes, Gustave Vinet, âgé de 58 ans, fabricant d'accessoires pour automobiles, inculpé d'escroquerie. Des perquisitions ont été opérées à son domicile, au siège social de Vinet et au siège d'un journal dont il était le propriétaire et le directeur.

Cet individu promettait des situations avantageuses en se faisant remettre des cautionnements variant entre 10 et 20.000 francs. De nombreux documents ont été saisis au cours des perquisitions.

En ramassant des champignons

Châteauroux, 8 juillet. — Dans la forêt de Poinçonnet, près de Châteauroux, deux femmes qui ramassaient des champignons, ont découvert le cadavre de M. Eugène Thiot, 27 ans, qui s'était suicidé.

Le désespéré était marié depuis un mois. On ignore le motif de son acte.

DEUX BANQUIERS CONDAMNES

Limoges, 8 juillet. — Le tribunal correctionnel vient de condamner pour escroqueries Alfred Delmont, 50 ans, directeur à Limoges de la succursale de la Banque Lesort, dont le siège central est à Paris, et Paul Jaquet, 32 ans courtier dans cette banque ; le premier à trois mois de prison et le second à six mois de la même peine.

Les deux banquiers se rendaient chez des particuliers ignorant tout des opérations de bourse et leur conseillaient de jouer sur des valeurs avantageuses.

Les clients ont ainsi perdu des sommes très importantes. Quelques-uns ont été ruinés.

LES OBSEQUES DE M. EUGENE PIERRE

Paris, 8 juillet. — Les obsèques de M. Eugène Pierre, secrétaire général de la Présidence de Chambre des Députés, auront lieu vendredi matin 10 juillet. Réunion à 10 heures précises au Palais-Bourbon devant l'Hôtel de la Présidence.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 8 juillet. — Prévisions agricoles de l'office national météorologique pour la journée du 9 juillet.

Région Parisienne. — Temps couvert. Vent de Nord-Est 2 à 5 mètres. Temps nuageux. Quelques ondées. Température stationnaire. Minimum de température environ 12°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la Région Parisienne. Minimum de température environ 12°.

Région du Massif-Central. — Temps couvert et très nuageux. Quelques ondées. Vent de Nord-Est 2 à 5 mètres. Température stationnaire. Minimum de température, environ 13°.

Les Courses

HIER AU TREMBLAY

Prix Parmesan. — 1. Gambalesta ; 2. Larosse; 3. Laconique II.
Pari mutuel : 36 et 23 ; 14,50 et 8,50 ; 59,50 et 18,50 ; 18 et 9.

Prix Pauline. — 1. Treille ; 2. Jane's Legend; 3. Gernobie.
Pari mutuel : 29,50 et 10 ; 12 et 6 ; 14,50 et 8; 23 et 12,50.

Prix Siveetmeat. — 1. Portillon ; 2. Assuerus ; 3. Solamire.
Pari mutuel : 72 et 55,50 ; 20 et 17,50 ; 31,50 et 26,50 ; 42 et 28.

Prix Partisan. — 1. Orestes ; 2. Witte ; 3. Boyard.
Pari mutuel : 39 et 18 ; 16 et 9 ; 18,50 et 10,50; 16 et 7.

Prix Cladiator. — 1. L'Habit Vert ; 2. Listen ; 3. Epaminondas.
Pari mutuel : 55,50 et 22,50 ; 16 et 9 ; 18 et 7 ; 15 et 7.

Prix Gruyère. — 1. Cerveline ; 2. Curveur ; 3. Ramée.
Pari mutuel : 89,50 et 57,50 ; 28 et 18 ; 50,50 et 34 ; 29 et 19.

HIER A MONTLUÇON

Prix de la Société d'encouragement. — 1. Henriette d'Orléans ; 2. Voila Tout.
Gagnant, 18.50 ; placé, 7.

Prix des Galeries modernes. — 1. Bachellerie ; 2. Souci.
Gagnant, 9.50 ; placé, 6 fr.

Prix Jacques-Bizet. — 1. Yo-Yo ; 2. Golden Fleece.
Gagnant, 18 ; placé, 9.

Prix du Président de la République. — 1. First Fighter.
Gagnant, 8.50 ; placé, 6.

Prix du Commerce et de l'Industrie montluçonnais. — 1. Scosgrave ; 2. Hall Porter.

M. VANDERVELDE EST A PARIS

Une reprise de contact

Paris, 8 juillet. — M. Vandervelde, ministres des affaires étrangères de Belgique, est arrivé au Quai d'Orsay, un peu avant 18 h. 30, à pied et seul, portant sous son bras un volumineux dossier et tenant à la main le Livre blanc sur le pacte de sécurité, qui a été pulbié récemment par le ministère des affaires étrangères.

L'entretien que le ministre belge a eu avec M. Briand, s'est terminé à 19 h. 15. Sa brièveté suffirait à prouver qu'il s'agissait plutôt d'une prise de contact entre les deux gouvernements, après une longue interruption.

M. Vandervelde s'est d'ailleurs déclaré très satisfait de cet entretien.

— Il y a longtemps, dit-il, que Briand et moi nous avons collaboré à des œuvres de paix.

Il a fait remarquer que depuis les accords de Londres et le protocole de Genève, l'accord était complet sur les questions de politique extérieure entre Paris et Bruxelles.

UNE CAMIONNETTE SE JETTE CONTRE UN TRAM

Paris, 8 juillet. — Ce matin, boulevard de Courcelles, une camionnette conduite par M. Duron, habitant Puteaux, est entrée en collision avec un tramway de la ligne n° 5, Trocadéro-Nation. M. Alphonse Garnier, domicilié 11, rue Hélène, qui occupait la camionnette, a eu la poitrine écrasée. Il est mort en arrivant à l'hopital Beaujon.

L'accord franco-espagnol sera signé la semaine prochaine

Madrid, 8 juillet. — Le général Giordana a déclaré que la conférence franco-espagnole était virtuellement terminée. M. Malvy quittera Madrid demain pour rentrer à Paris.

Les accords seront signés à la fin de la semaine prochaine. Ils porteront surtout sur une action politique commune dans les zones française et espagnole et sur les mesures pour empêcher et réprimer la contrebande des armes et des munitions.

LES DECLARATIONS FRAUDULEUSES

Paris, 8 juillet. — En réponse à une demande de M. Marin, député, le ministre de la justice fait connaître par la voie de l'*Officiel*, que le nombre des déchéances définitives prononcées jusqu'au 31 mars 1925, pour déclarations frauduleuses, s'élève à 180, pour une somme de 7.803.085 francs 35

880 poursuites pour escroqueries aux dommages de guerre visant 1.384 personnes ont été engagées devant les tribunaux. Au 3 mars 1925, 204 informations étaient encore en cours. A cette date, 441 ordonnances de non-lieu avaient été rendues, 614 prévenus étaient passés devant les tribunaux qui en avaient relaxés 157 et condamné 188 à l'amende seulement. 224 à l'emprisonnement. 78 subissent ou ont subi leur peine d'emprisonnement et les déchéances prononcées par les tribunaux atteignent 15.165.564 fr. 34.

LE FEU DETRUIT UNE USINE DE CONFISERIE

Paris, 8 juillet. — Un incendie s'est déclaré ce matin, vers 8 heures, dans une usine de confiserie appartenant à MM. Mey et Boué, 55, rue du Président-Wilson, à Montreuil. Les pompiers de la localité étaient maîtres du sinistre après deux heures d'efforts.

L'usine est presque entièrement détruite ; les dégâts sont très importants. On ne signale aucun accident de personne.

A LA SORTIE D'UN BAL MUSETTE

Paris, 6 juillet. — A la suite d'une enquête faite à propos d'un meurtre commis le 12 avril dernier à la sortie d'un bal musette, par Emmanuel Augustal, 29 ans, employé de commerce. Nous apprenons que la victime n'est pas M. Pierre Naud, 23 ans, mais Pierre Haut, Martiniquais, même âge, et habitant rue des Martyrs, à Paris.

La victime avait été atteinte d'une balle en plein front.

On sait que le meurtrier a été arrêté.

L'AVOCAT ETAIT UN FAUSSAIRE

Paris, 8 juillet. — Sur mandat du parquet de Pontoise, M. Améline, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté Roger Kloer, né à Paris en 1878, licencié en droit, qui avait réussi, bien que condamné, à se faire inscrire comme avocat au barreau de Pontoise, après avoir falsifié son état-civil.

La fraude fut découverte à la suite de diverses plaintes déposées contre Kloer.

LES ARMES QUI PARTENT TOUTES SEULES

Rochefort, 8 juillet. — A Puibloreau, le jeune Durivault, 17 ans, qui habite avec sa mère, au café National, manipulait un revolver, lorsqu'un coup étant parti, la balle l'atteignit au ventre.

Il a été transporté à l'hôpital de la Rochelle dans un état grave. La gendarmerie a ouvert une enquête et le commerçant de la Rochelle qui a vendu l'arme sera poursuivi.

La discussion du budget au Sénat

Paris, 8 juillet. — Au Sénat, la séance, que préside M. de Selves, est ouverte à 14 h. 45.

M. Caillaux est au banc du gouvernement. On adopte sans débat une proposition modifiant la loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés. Puis l'assemblée aborde la discussion du budget de l'exercice 1925.

M. Bérenger, rapporteur général, a la parole.

Il fait un résumé des décisions prises par la commission des finances et constate que la Chambre a fait un effort de conciliation auquel la commission du Sénat entend répondre en demandant à l'assemblée d'approuver ses décisions.

— La Chambre, dit-il, est entrée dans la voie de la déflation que lui avait indiquée le Sénat. Elle a ainsi abaissé le plafond, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes. La situation se balance ainsi : Recettes 33.106 millions. Dépenses, 33.064 millions. Excédent de recettes 42 millions.

Puis M. Bérenger condamne l'erreur qui consiste à faire de nombreuses promesses sans avis du Parlement et qui coûtent de nombreux millions que les contribuables sont de moins en moins disposés à payer.

On augmente de 100.000 francs les crédits pour l'administration des commissions de liquidation et des tribunaux de dommages de guerre, puis de 925.000 francs le crédit pour les indemnités de nuit du personnel des P. T. T.

Sur le budget des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, le ministre des travaux publics obtient une réduction de principe de 1.000 francs afin que la Chambre examine à nouveau le chiffre de 49 millions jugé trop élevé par le ministre.

Les autres chapitres sont adoptés tels que les avait présentés la commission des finances.

Séance levée à 20 h. 30.

Séance demain à 10 heures pour aborder la discussion de la loi de finances.

LE CRIME DE CORMEILLES

Pierson fait un récit de l'attentat

Versailles, 8 juillet. — M. Fougery, juge d'instruction a longuement interrogé cet après-midi l'assassin du facteur des Postes Porcherot, Marcel Pierson. L'interrogatoire du jeune bandit a porté uniquement sur l'attentat commis contre le bureau de postes de Cormeilles-en-Parisis.

Des déclarations de Pierson, il ressort que les trois jeunes malfaiteurs avaient d'abord volé des revolvers au cours d'un cambriolage et qu'ils avaient combiné d'attaquer une banque. Mais, réflexion faite, ils préférèrent attaquer un bureau de Postes, celui de Pontoise.

Pierson a raconté au magistrat instructeur qu'en ce qui le concernait il ne tenait pas à aller à Cormeilles, ayant suffisamment d'argent. D'après lui, ce serait Bierre qui aurait tout combiné et recommandé surtout de ne pas emmener avec lui son amie Juliette Roubaud, car expliquait-il « emmener une femme ce serait gênant, surtout s'il y a des coups de feu à tirer. »

Pierson a prétendu ne pas savoir où se trouvait le bureau de poste de Cormeilles. C'est Bierre qui le lui indiqua.

Il l'informa que Cormeilles-en-Parisis était beaucoup plus proche que Pontoise. C'est donc dans cette localité qu'il fut décidé que l'attentat serait commis. Pierson a ensuite fourni un récit de l'attentat.

— Je suis entré le premier, dit-il, revolver au poing dans le bureau de postes. J'étais suivi de Bierre et de Vannier qui devaient maintenir en respect le personnel, pendant que je fouillerais dans la caisse. A peine avais-je pris l'argent, que j'entendis une détonation. Je me retournai brusquement et j'étendis le bras, mais le coup de feu partit sans même que j'aie vu le facteur.

L'instruction a nettement démontré que le projectile qui tua le facteur Porcherot provenait en effet du revolver de Pierson.

Ce dernier a en outre déclaré au magistrat que sa maîtresse Juliette Roubaud, savait, le soir même de l'attentat, que c'étaient eux qui avaient tué le facteur Porcherot.

Il ajouta :

— Au retour de Cormeilles-en-Parisis, j'avais rendez-vous avec Juliette. Elle me montra un journal relatant le crime. Elle nous vit émus et me déclara qu'elle savait que c'était nous qui avions fait le coup pour cette raison que d'après le signalement de la camionnette donnée par les journaux, il s'agissait de celle de Pierson.

Elle la reconnaissait bien puisque c'était son beau-père qui avait peint l'inscription Transports-Asnières, sur cette camionnette.

Pierson a fait savoir au juge qu'après le vol des billets de banque il s'était emparé à l'insu de ses deux complices, d'un billet de 1.000 francs qu'il avait ensuite partagé avec Bierre. Tous deux déclarèrent à Vannier que le coup ne leur avait rapporté que 700 francs. C'est donc cette somme qui fut partagée entre les trois malfaiteurs.

Juliette Roubaud, le soir même de l'attentat avait déclaré à son ami qu'elle préférait le suivre plutôt que de le quitter. On sait que lorsqu'elle fut arrêtée, elle prétendit qu'elle ignorait le crime et ne l'avait appris qu'à son arrivée à Marseille, avec les trois jeunes bandits.

Pierson sera de nouveau interrogé dans le courant de la semaine prochaine.

LE POIGNARD DANS LE DOS

Nice, 8 juillet. — A la suite d'instructions adressées par le parquet à M. Baudot, commissaire spécial à Nice, chargé de la répression de la propagande communiste, il a été établi qu'un centre communiste était dirigé par M. Barel, instituteur à Menton. Hier matin, M. Baudot a perquisitionné chez l'instituteur, où il a saisi de nombreux documents, affiches, tracts et brochures, ainsi qu'une volumineuse correspondance se rapportant à la propagande communiste et aux opérations françaises au Maroc. Ces documents ont été transmis au parquet.

UN PAVE DANS LA MARE STAGNANTE

Paris, 8 juillet. — A la suite d'un vote émis par la commission du suffrage universel de la Chambre, sur les différents modes de scrutin, M. Garat a donné sa démission de membre de la commission ainsi que M. Archimbaud,, vice-président.

Le Circuit de l'Allier

organisé par PARIS-CENTRE

se disputera le 19 juillet

L'itinéraire

Vichy, Cusset, Bost, Lapalisse, Vaumas, Dompierre, Chevagnes, Moulins, Souvigny, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault, Ygrande, Vieure, Cosne-d'Allier, Bizeneuille, Marmignolles, Montluçon, Chamblet, Doyet, Bezenet, Montmarault, Voussac, Saint-Pourçain, Le Mayet-d'Ecole, Saulzet, Gannat, Cognat-Lyonne, Bellerive, Vichy.

Liste des prix

Classement général :

Au 1er, 1.000 francs en espèces
Au 2e, 600 francs en espèces
Au 3e, 500 francs en espèces
Au 4e, 300 francs en espèces.
Au 5e, 200 francs en espèces.
Au 6e 150 francs en espèces.
Au 7e 75 francs en espèces.
Au 8e 75 francs en espèces.
Au 9e 50 francs en espèces.
Au 10e 25 francs en espèces.

Au 1er à Moulins, 50 francs, offerts par la ville de Moulins.

Au 1er à Montmarault, 20 francs.

Au 2e à Montmarault, 20 francs, offerts par la ville de Montmarault.

Classement régional

Au 1er, 300 francs en espèces
Au 2e, 150 francs en espècs.
Au 3e 100 francs en espèces.
Au 4e, 75 francs en espèces.
Au 5e, 50 francs en espèces.
Au 7e, 25 francs en espèces.
Au 8e 25 francs en espèces.

Classement de l'U. C. V.

Au 1er, 100 francs en espèces
Au 2e, 50 francs en espèces.
Au 3e 30 francs en espèces.
Au 5e, 25 francs en espèces.
Au 6e, 20 francs en espèces.
Au 7e, 20 francs en espèces.
Au 8e 20 francs en espèces.
Au 9e 20 francs en espèces.

Engagements : 5 francs, chez M. Reynard, 52, rue de Paris, et à *Paris-Centre*, à Nevers.

L'ANARCHIE CONTINUE

Et les communistes soulèvent un nouvel incident

Paris, 8 juillet. — Cet après-midi, au conseil général de la Seine, la fraction communiste de cette assemblée, a soulevé un vif incident, au sujet de la bagarre qui eut lieu le 29 juin à Saint-Denis, entre communistes et agents de police.

La séance a dû être suspendue. Le président et le préfet ayant quitté la salle, M. Joly, conseiller communiste, occupa le fauteuil présidentiel et donna la parole au conseiler communiste Cremet, dont l'intervention avait provoqué le tumulte. Peu de temps après, d'ailleurs, les communistes quittaient à leur tour la salle des séances.

LA PROPAGANDE BOLCHEVISTE VUE DE LONDRES

Londres, 8 juillet. — Le cabinet britannique s'est réuni pour la troisième fois cette semaine. Bien que la réunion hebdomadaire du mercredi soit en général consacrée à des questions de politique intérieure, les ministres ont examiné aujourd'hui d'importants problèmes de politique étrangère.

L'agitation en Chine, la propagande bolcheviste dans ce pays, la réponse à faire à la note espagnole concernant le blocus des côtes marocaines, etc...

En ce qui concerne ce dernier problème, on pense que la réponse anglaise va être expédiée incessamment à Madrid. On confirme que la Grande-Bretagne ne désire pas fournir le moindre prétexte à Abd-el-Krim pour attaquer la zone internationale de Tanger.

UN HYDRAVION SECOURT UN NAVIRE

Copenhague, 8 juillet. — Un hydravion, qui par suite de la tempête, volait à faible altitude entre Stockholm et Dantzig, aperçut un schooner en détresse. Le pilote amerri et réussit à sauver plusieurs des membres de l'équipage qu'il transporta à Visbo.

UNE SECOUSSE SISMIQUE

Lisbonne, 8 juillet. — Une violente secousse sismique a été ressentie la nuit dernière dans la région nord du Portugal.

UN INCIDENT RUSSO-POLONAIS

Varsovie, 8 juillet. — Un nouvel incident de frontières s'est produit à la frontière russo-polonaise. Un détachement de vingt soldats ayant traversé la frontière, et tiré des coups de fusil, les sentinelles polonaises ripotèrent et réussirent à s'emparer d'un des agresseurs.

On annonce d'autre part, que la police politique polonaise a procédé dans les gares frontières à l'arrestation de plus de 200 agents bolchevistes.

LE PROTOCOLE FRANCO-ESPAGNOL A ETE SIGNE HIER

Madrid, 8 juillet. — Les délégués à la conférence franco-espagnole sur la question marocaine, ont signé aujourd'hui le protocole concernant la surveillance terrestre des frontières du Riff.

UNE NOTE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 8 juillet. — Le ministre de la guerre nous communique la note suivante :

Plusieurs journaux se sont émus à juste titre d'une réponse du ministre de la guerre à une question écrite remise à la présidence de la Chambre par l'honorable M. Fiori, député. Celui-ci demandait que les instructions fussent données à l'Intendance en vue d'assurer le transport jusqu'au lieu de domicile des familles qui le réclamaient, de tous les objets ayant appartenu aux militaires morts au Maroc, sans distinction de la nature de ces objets.

Les services intéressés, saisis de cette question à une époque où les opérations militaires actuellement en cours n'avaient pas commencé, ont mal interprété la pensée de l'honorable député et leur réponse, que vise les installations que les civils ou militaires résidant aux colonies peuvent y posséder, n'a pas fait la discrimination indispensable des objets de nature personnelle ayant appartenu à des militaires morts pour la France au Maroc. Pour que rien ne subsiste de ce pénible malentendu, le président du Conseil, ministre de la guerre, tient à renouveler de la manière la plus formelle, l'assurance déjà donnée par une lettre du 6 juillet à M. Fiori, que tous les objets personnels ayant appartenu à des militaires morts au Maroc seront dans le plus large esprit de respect pour les parents qui en feront la demande, transportés gratuitement jusqu'au lieu de domicile des familles.

34 CAISSES CONTENAIENT DES STUPEFIANTS

Rotterdam, 8 juillet. — La police a saisi aujourd'hui 34 caisses contenant de la morphine et de l'opium, de provenance allemande, via Bâle, qui étaient destinées aux Etats-Unis.

M. MYRON HERRICK NOUS QUITTERAIT

Washington, 8 juillet. — Dans l'entourage de la Mainson-Blanche, on déclare que M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, qui s'est embarqué ce matin pour aller passer ses vacances aux Etats-Unis, soumettrait au département d'Etat un raport sur les négociations préliminaires à la consolidation de la dette de la France envers les Etats-Unis.

On croit savoir que M. Herrick recommandera, en outre, l'achat à Paris d'un immeuble destiné à l'ambassade ou au consulat des Etats-Unis.

Enfin, on n'a aucune confirmation du bruit selon lequel M. Herrick donnerait sa démission après ses vacances. On ajoute cependant qu'il est probable que l'ambassadeur quitterait son poste à la fin de l'année pour raisons de santé.

YONNE

AUXERRE

Route de Saint-Georges, une jeune fille est tuée par une auto

Auxerre, 8 juillet (de notre correspondant particulier). — Le jour de la foire un accident d'auto s'est produit sur la route de Saint-Georges M. Taffineau, mécanicien, rue du Temple, en voulant éviter un chien donna un brusque coup de volant et la voiture fut projetée dans un fossé ou deux personnes se reposaient. L'une d'elles, Mlle Plaisance, 19 ans, domestique chez le commandant Courtois à Auxerre et qui allait prochainement se marier a été atteinte à la poitrine et a succombé quelques instants après aux suites d'une hémorragie interne. L'autre personne, Mme Poirier, 24 ans, sérieusement blessée a été transportée chez elle.

Derniers échos du Festival de musique de Nevers

Au cours d'un déjeuner tout intime offert aux membres du parlement luxembourgeois à l'occasion du festival de musique, M. le bourgmestre Diedrich remit à M. Bosé, président du Comité, **la médaille d'or de la** Grande Couronne de Chêne **et à M. Charlet** la médaille d'argent du **même ordre.**

A cette occasion voici les **discours qui** furent prononcés :

Toast de Me Lhospied

Monsieur le Bourgmestre,
MM. les membres du conseil échevinal,
Messieurs,

Je ne voudrais point que ce banquet intime prît fin sans que des remerciements vous aient été adressés au nom de la Fédération départementale des Poilus Nivernais que j'ai l'honneur de représenter.

En déposant, dès votre arrivée en notre cité, une palme au pied du Monument aux Morts, vous avez accompli un geste noble et pieux qui est allé droit au cœur des Nivernais et vous a d'emblée conquis toutes les sympathies.

Leurs applaudissements et leurs vivats en ont été la preuve manifeste.

Ce pays de la Nièvre a, en effet, au cours de la guerre, trop versé de son sang, trop sacrifié de ses fils, pour que l'hommage rendu à ses morts ne soit pas par lui, apprécié comme le plus élevé et le plus touchant témoignage d'estime et d'affection qui puisse lui être adressé.

C'est qu'aussi bien nous attachons à cet hommage un prix particulier, émanant d'une noble nation qui, comme la Belgique, a été souillée par la botte et l'orgueil prussiens mais qui, comme elle, s'est dressée héroïquement contre la puissance si redoutable des Empires Centraux et s'est rangée aux côtés de la France, à l'heure la plus périlleuse et la plus indécise du conflit européen. Car vous n'avez jamais désespéré de la victoire du droit ni des destinées éternelles de notre Pays.

Ne devions-nous pas nous rencontrer sur les champs de bataille ? Ainsi que vous le rappeliez si justement, Monsieur le Bourgmestre, les armes du Grand Duché de Luxembourg sont sœurs des armes de notre cité : Le Lion, symbolisant le courage, la fierté et l'indépendance.

Trois mille des vôtres sont venus en 1914, combattre dans nos rangs. Ils étaient dignes de leur blason. Trois cents à peine sont rentrés. Le sang luxembourgeois, le sang français, le sang nivernais ont coulé sur notre sol pour la même cause : celle de la Liberté de toutes les nations, petites et grandes. En s'y mêlant, ils l'ont ensemble fécondé et la semence issue de cette union est le ferment de l'œuvre de Justice et de Paix que les deux peuples poursuivent inlassablement et passionnément.

Ce sont là, Messieurs, gestes et sacrifices qui ne s'oublient pas et qui cimentent d'indissolubles amitiés.

Au nom des Poilus Nivernais, vos frères d'armes, soyez-en félicités et remerciés.

Prenez la place qui vous revient dans la grande Famille des victimes de l'agression allemande — mais aussi de ses vainqueurs. De ses vainqueurs, non point, certes, pour réaliser et caresser des buts impérialistes, mais pour préparer et organiser dans le monde, la Paix de justice et de liberté, avec le prestige et l'autorité que confère la victoire.

Je lève mon verre à la gloire et au sacrifice des 3.000 légionnaires luxembourgeois !

Discours de M. Cahen, député luxembourgeois

Messieurs,

Mes compatriotes m'ont chargé de vous exprimer leur vive reconnaissance pour l'accueil si cordial, si fraternel que vous avez bien voulu leur réserver. Je m'acquitterai de cette tâche avec d'autant plus d'émotion qu'il m'est donné de vivre avec vous cette journée inoubliable. J'ai pu me convaincre avec quelle maîtrise supérieure vous savez organiser des fêtes qui gardent, malgré leur grandeur, un caractère d'intimité et de familiarité. Permettez-moi de vous en féliciter de tout cœur et d'apporter en même temps à la noble cité de Nevers, à sa municipalité si distinguée et à toute la population de votre pays l'hommage ému du peuple et de la municipalité de Luxembourg.

La route a été longue de Luxembourg à Nevers. Et cependant, Messieurs, il y a je ne sais quelle sensation qui fait — mes compatriotes sont unanimes à le constater — que nous nous sentons comme chez nous. Est-ce la cordiale hospitalité que vous savez offrir avec tant de grâce charmante, est-ce l'affectueux accueil que nous avons reçu dès la première heure ? L'un et l'autre sans doute. Mais aussi la conscience de nous trouver au cœur même de la France, dans un de ces beaux départements du centre dont la race ardente, travailleuse et pacifique est comme l'expression saisissante du peuple français, une race où la gravité, la force et la ténacité du Nord et de l'Est se marient heureusement à la verve, à l'exubérance, à la passion du Midi. Quoi qu'il en soit, Messieurs, en nous installant à votre foyer, nous avons cru, permettez-moi d'y insister, rejoindre de vieux et de chers, de très chers amis.

Mes compatriotes forment un vœu : celui de vous voir bientôt à Luxembourg. Vous y constaterez que nous nous empresserons de vous rendre cette hospitalité si cordiale et de vous faire connaître un petit pays, dont la beauté, certes, ne peut se mesurer à celle de votre France immortelle, mais dont les coins pittoresques, qui sont nombreux, ont ravi tous ceux qui nous ont fait l'honneur de le visiter. Tenez, il y a huit jours, dimanche dernier, nous avons reçu une douzaine de vos parlementaires ; nous leur avons fait voir Luxembourg perché sur un roc comme un nid d'aigle ; les vallées souriantes de la Moselle, de la Sûre, de l'Our, de l'Alzette ; les vieux manoirs, les châteaux féodaux, telle cette ruine de Vianden en Ardenne, qui dresse les moignons de ses débris dans un décor grave et austère, qui donne l'impression la plus vivante du Moyen Age. Je puis vous dire que nos hôtes ont été intéressés par cette visite, puisque plusieurs d'entre eux nous feront l'honneur et le plaisir de venir villégiaturer chez nous. Mais il y a autre chose encore : ces échanges de visites contribuent à se connaître davantage. Et mieux se connaître, c'est mieux s'aimer, quand c'est la France qui parle au Luxembourg.

Je n'ai pas besoin d'insister : depuis des siècles nos peuples ont senti leurs cœurs battre à l'unisson ; et lorsque la France, ce phare incomparable de l'humanité, la France, porteuse ardente et claire du flambeau, la France, incarnation sublime de la civilisation occidentale, la France, notre Mère à tous, était en danger, nous tremblions pour elle comme pour nous. Et chaque fois où la rapacité et la barbarie s'acharnaient contre elle, nos volontaires ralliaient la tricolore, et venaient mêler leur sang, en un sacrifice spontané, au sang généreux de vos grognards et de vos poilus.

Ah ! laissez-moi le répéter avec orgueil et avec fierté : Nous aimons la paix et nous détestons la guerre comme vous ; nous sommes un petit peuple de 250.000 habitants : Le 2 août 1914, au matin, avant que le crime le plus monstrueux de l'Histoire ne fût consommé, avant la déclaration de guerre, notre territoire était envahi par un ennemi qui violait sauvagement la parole engagée, qui déchirait froidement sa propre signature. Nous revendiquons l'honneur d'avoir été ce jour-là, la première victime de l'abominable doctrine du chiffon de papier. Eh bien, malgré l'invasion, malgré notre faiblesse, 3.000 des nôtres sont venus s'engager sous vos drapeaux ; 300 à peine nous sont revenus. Une union qui a été scellée dans la mitraille et dans le sang, est impérissable. Elle doit se continuer et se resserrer encore dans la paix.

Soyez certains, Messieurs, que nous ne faillirons pas à la tâche que le destin nous a assignée : nous saurons être, sur le bastion avancé de la France, la sentinelle fidèle qui observera. Nous serons la vigie qui guette les perturbateurs de la paix et lorsque le danger sera proche, lorsque nous percevrons dans le lointain le piétinement sourd des légions en marche, nous monterons au beffroi et, de toutes nos forces, de toute notre âme, nous sonnerons le tocsin à toutes volées. Oui, parce que la liberté et la paix seraient menacées et parce que la France, généreuse et immortelle, est le seul rempart de notre indépendance et de notre liberté.

Messieurs, cette union qu'il nous faut resserrer de plus en plus, cette confiance réciproque qui nous anime, cette solidarité fraternelle dans les jours sombres comme dans le bonheur, j'aime à en voir le symbole dans la réunion de Nevers. Agissons de sorte qu'elles s'affirment chaque jour avec plus de puissance, et, demain, cœur contre cœur et la main dans la main, nos peuples mesureront la douceur du travail et de la prospérité dans la paix.

Vive Nevers ! vive la France ! Vive la fraternité franco-luxembourgeoise !

Avant de terminer la relation du grand festival qui fut une fête sans précédent dans les annales nivernaises, nous tenons à citer les musiques qui se firent particulièrement remarquer et qui le lendemain restèrent à Nevers continuant à donner des aubades : Vierzon-Forges, La Machine, trompettes de Nogent.

Les rues les mieux décorées furent : rue de la Pelleterie, du Commerce, place Président-Wilson, de la Barre, etc.

LOIRET

Lafaure et Thénault, les deux assassins du marinier Pierre Trimouille sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité

Le 24 novembre 1924, Louis Trimouille, propriétaire d'un bateau en stationnement sur le canal de Briare, à Saint-Firmin-sur-Loire, signalait à la gendarmerie de Châtillon-sur-Loire, la disparition de son fils Louis, âgé de 22 ans, qui avait quitté son bateau la veille au soir. Toutes les recherches qu'il avait faites pendant la nuit et la matinée étaient demeurées vaines.

L'enquête établit que Trimouille avait passé la soirée du 23 novembre, au débit Milhet, à Saint-Firmin-sur-Loire, en compagnie de plusieurs mariniers. Il avait quitté, le dernier, le débit, à 10 h. 45, presque en même temps qu'un des mariniers du nom de Lafaure. Celui-ci, interrogé, déclara qu'à sa sortie du débit, il s'était trouvé dans un tel état d'ivresse qu'il ne pouvait presque plus marcher. A ce moment, Trimouille était tombé à terre. Il avait alors voulu le relever, mais il n'avait trouvé que sa casquette qu'il avait ramassée et emportée. Depuis ce moment, il ne l'avait plus revu. Il était remonté sur la rive du canal, où il était tombé auprès d'une borne. Sa femme l'y avait retrouvé deux heures après et l'avait emmené à son bateau. Près de cette borne, la casquette de Trimouille abandonnée par Lafaure, avait été retrouvée le matin du 24 novembre, par Meunier, garde de navigation.

Le 12 février 1925, plus de deux mois après, des pêcheurs découvraient le cadavre de Trimouille dans la Loire, à Saint-Gondon.

L'autopsie établit, malgré l'état de décomposition du cadavre, que la face portait la trace d'une large blessure faite vraisemblablement avant la mort. Elle n'était pas mortelle, mais la violence du choc avait pu déterminer une perte de connaissance de la victime.

La mort de Trimouille était donc due à un crime et l'information établit que ce crime avait été commis dans les circonstances suivantes :

Dans la soirée du 23 novembre, Lafaure, qui conduisait un bateau sur le canal de Briare, croisait à Saint-Firmin, le bateau appartenant à la famille Trimouille pour lui remettre une somme de 30 francs qu'il lui devait. Tous deux se rendirent alors au débit Milhet, à proximité du canal, où ils rencontrèrent trois autres mariniers : Depoix, David et Thénault. Ils passèrent ensemble la soirée à jouer aux cartes et à boire du vin blanc et une bouteille d'eau-de-vie. Lafaure faisant la monnaie d'un billet de 50 francs, restitua à Trimouille les 30 francs. Au cours de la soirée, des discussions s'élevèrent entre Trimouille et Lafaure d'un côté, et Trimouille et Thénault de l'autre.

Vers 10 heures, David et Thénault sortirent pour aller se coucher dans l'écurie attenante au débit et à 10 h. 45, Lafaure sortit à son tour, suivi de Trimouille.

C'est alors que Thénault, soit qu'il fut resté caché derrière une voiture à côté de l'auberge, soit qu'il eût été appelé par Lafaure alors qu'il se trouvait dans l'écurie, se précipita sur Trimouille, lui portant un coup de poing à la figure. Trimouille prit la fuite, poursuivi par ses deux agresseurs. Il passa sous le pont du canal, dans la direction de Gien, mais à 200 mètres plus loin, sur la route, il fut rejoint par eux. Thénault lui porta un coup de tête qui le renversa à terre et, avec Lafaure, ils s'acharnèrent tous deux sur lui, lui portant des coups de sabot à la tête.

Comme Trimouille ne bougeait plus, Lafaure demanda à Thénaul de le faire disparaître. Ils décidèrent de le jeter à la Loire. Lafaure prit le corps par les épaules et Thénault par les pieds et ils le transportèrent sur une distance de 250 mètres environ jusqu'aux bords de la Loire. Là, ils firent rouler le corps jusqu'au lit du fleuve, au milieu des osiers où les deux accusés prirent soin d'ensevelir leur victime dans le sable.

Les constatations du médecin et les déclarations des accusés attestant que Trimouille respirait encore au moment où ils l'emportèrent, permettent de croire qu'il fut enseveli vivant.

Après avoir achevé leur sinistre besogne, Thénault et Lafaure revinrent à Saint-Firmin.

Lafaure, qui avait ramassé et emporté la casquette de Trimouille, retourna sur le bord du canal, du côté opposé où se trouvaient amarrés son bateau et celui de Trimouille et y abandonna la casquette près d'une borne, dans le but, sans doute, de faire croire à une mort accidentelle ou à un suicide.

Les deux accusés, après avoir varié dans leurs déclarations ont fait des aveux. Cependant, Thénault, qui reconnait avoir frappé Trimouille et lui avoir donné des coups de poing à la figure, nie l'avoir frappé à coups de sabot lorsqu'il était à terre. S'il avoue avoir jeté avec Lafaure le corps de Trimouille dans la Loire, il nie l'avoir enseveli dans le sable.

Les renseignements fournis sur les deux accusés sont déplorables.

Louis Lafaure est né à Montluçon, le 13 octobre 1900. Louis-Charles Thénault est né à Ecuelles (Seine-et-Marne), le 23 août 1902.

Le président procède à l'interrogatoire des deux accusés.

Lafaure prétend que Thénault l'a aidé à transporter le corps de Trimouille jusqu'à la Loire. « Arrivés là, ajoute Lafaure, nous avons fait rouler dans le lit du fleuve le corps que nous avions enfoui dans le sable.

Thénault proteste. A l'en croire, Lafaure aurait agi seul ; il n'aurait pas participé au macabre ensevelissement.

Les dépositions du gendarme Deschamps, de Châtillon-sur-Loire sont impressionnantes. « La déclaration de Lafaure, dit-il, est mensongère. Le corps n'a pas été enseveli comme l'accusé l'a dit, sur la berge. Les enfants du pays qui jouent matin et soir à cet endroit du fleuve l'auraient certainement vu, et moi-même, à trois reprises depuis la disparition de Trimouille, j'ai eu l'occasion de descendre sur la plage, et je n'ai rien vu d'anormal. La vérité est que Lafaure a dû enfouir le corps dans une excavation du fleuve.

M. Mutel, le distingué commissaire de police de la brigade mobile d'Orléans, vient rendre compte de son enquête. On sait que c'est à lui que l'on doit l'arrestation de Lafaure et de Thenault. L'on évoque naturellement l'assassinat du sous-officier américain commis en 1919 par Lafaure, à Mehun-sur-Yèvre. Lafaure proteste de son innocence. « Je ne suis pour rien, dit-il, dans la mort de l'Américain.

Mais le ministère public le confond en disant :

— **Nous avons dans le dossier un témoignage accablant de la grand-mère de Lafaure. Le voici :**

« **Mon petit-fils Lafaure est bien coupable d'avoir tué Trimouille, car il a déjà assassiné un Américain** » et Lafaure ne proteste plus.

Après un réquisitoire sévère de M. Lhéritier, substitut du procureur général et les plaidoiries éloquentes de Me Lerminier et Patrice. O'Mahony, le jury se retire pour délibérer. Il revient à 7 heures avec un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

En conséquence Lafaure et Thenault sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Ni l'un ni l'autre n'ont manifesté la moindre émotion.

ALLIER

MOULINS

Elections cantonales

Le docteur Verrier, de Chevagnes, sera le candidat du parti républicain-socialiste au conseil général dans le canton de Chevagnes.

Dans le canton de Varennes-sur-Allier, le conseiller sortant, M. Régnier, sénateur, aura un concurrent républicain-socialiste en la personne de M. Roger Besson, maire de Saint-Gérand-le-Puy.

LE CHALLENGE DE LA SOUSCRIPTION

Communication :

Comme nous l'avons annoncé hier, le F. C. M. organise dimanche prochain, sur son terrain du Pré Bercy, une manifestation sportive, comportant diverses épreuves, dont nous donnerons ultérieurement les détails.

Un grand concours de cerceaux sera ouvert à tous les enfants de la ville (limite d'âge 13 ans) ; les parents voudront bien faire parvenir les engagements, au siège social, café de Paris (où une permanence est établie entre 18 et 19 heures).

Les engagements seront clos samedi soir 11 courant à 19 heures. Le coût en a été fixé à 1 franc par enfant qui aura son entrée gratuite sur le terrain.

Nous convions les familles à nous envoyer le plus grand nombre possible d'engagés, afin de donner le plus grand éclat à cette manifestation.

Chaque concurrent devra être possesseur de son cerceau.

En fin de réunion, aura lieu le tirage de la souscription.

Diverses autres épreuves ou concours sont inscrits au programme. A demain des détails.

LE BAL D'ENFANTS DU COMITE DES FETES

Nous allons voir aujourd'hui, dans la salle des fêtes de l'Université populaire, rue Diderot, mise gracieusement à la disposition des organisateurs par M. Baudron, président de l'U. P., se dérouler la traditionnelle fête enfantine que notre dévoué comité des fêtes organise annuellement à l'occasion de la fête des cours.

Comme chaque fois, de nombreux enfants parés ou travestis selon les goûts des mamans évolueront et s'amuseront sous la direction paternelle et expérimentée des commissaires du comité des fêtes, et ce sera pour tous un heureux moment, car ces fêtes enfantines sont les plus charmantes. Dans l'atmosphère de gaieté si franche que les organisateurs savent leur créer, nos bambins goûtent un plaisir véritable et l'on est heureux soi-même au milieu de ces rires légers et de ces cris de joie.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

La distribution solennelle des prix aux élèves du pensionnat Saint-Gilles aura lieu le samedi 11 juillet, à 8 h. 30 du matin, sous la présidence de M. le docteur Eugène Pallasse, médecin des hôpitaux de Lyon, ancien élève du Pensionnat.

— La distribution des prix de l'Institution du Sacré-Cœur aura lieu le dimanche 12 juillet, à 14 heures, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Penon, évêque de Moulins.

Le discours d'usage sera prononcé par le colonel de Saint Hillier, ancien élève de l'Institution.

— La distribution des prix aux élèves du lycée Banville aura lieu dimanche matin à 9 heures, sous la présidence de M. Gondoin, préfet de l'Allier.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Dhaleine, professeur d'allemand.

Simple police. — Résumé de l'audience mensuelle de simple police tenue hier après-midi sous la présidence de M. Baptiste (ministère public M. Letheulle, commissaire de police :

Circulation avec des voitures sur les cours, une condamnation, à 3 fr. d'amende.

Circulation avec des bicyclettes sur les cours, deux condamnations à 2 fr. d'amende.

Défaut d'éclairage à des bicyclettes, dix condamnations à 5 fr. d'amende.

Défaut à la visite sanitaire, une condamnation à 5 fr. d'amende et un jour de prison (récidive).

Défaut de conduite d'attelages, trois condamnations à 1 fr. d'amende.

Défaut de plaques d'identité, sept condamnations, à 2 fr. d'amende.

Défaut d'appareil avertisseur, une condamnation, à 1 fr. d'amende.

Ivresse manifeste et publique, cinq condamnations, de 3 à 5 fr. d'amende.

Tapage injurieux, deux condamnations, à 5 fr. d'amende.

Jet de choses nuisibles sur la voie publique, une condamnation, à 2 fr. d'amende.

Tapage injurieux, deux condamnations, à 5 fr. d'amende.

Vitesse exagérée en automobile, une condamnation, à 5 fr. d'amende.

Violences légères, dix condamnations, à 5 fr. d'amende.

Dommages à la propriété mobilière d'autrui, deux condamnations, à 4 fr. d'amende.

Défaut d'appareil rétroviseur, une condamnation à 3 fr. d'amende.

Stationnement sans nécessité, une condamnation, à 3 fr. d'amende.

Défaut de n° d'immatriculation, une condamnation, à 3 fr. d'amende.

Circulation à bicyclette dans le couloir des piétons du pont des Bataillots, deux condamnations, à 1 fr. d'amende.

Circulation à bicyclette sur la levée de l'Allier, six condamnations, à 1 fr. d'amende.

Défaut de plaque indiquant le poids de la voiture, une condamnation, à 3 fr. d'amende.

Suites mortelles d'un accident. — Le comte Bernard de Durat, dont « Paris-Centre » relatait hier la grave chute de bicyclette, aux environs de Peschadoires (Puy-de-Dôme), a succombé à l'hôpital de Thiers, des suites de ses blessures.

Vol. — Ces jours derniers, M. Guillaume Borel retraité du P.-L.-M., demeurant rue de Villars, a constaté que pendant son absence on lui avait volé son titre de pension et le livret militaire de son fils. Il a porté plainte à la police.

Accidents du travail. — François Claude, 25 ans, charretier, rue Thonier, est tombé d'une voiture, se fracturant le coude droit.

— M. Paul Peyronnet, 26 ans, commis épicier, rue Régemortes, 11, a été blessé à la figure et au bras droit par le tour d'un monte-charge.

— Charles Martel, 24 ans, chauffeur, rue de Villars, est tombé en chargeant un camion et s'est blessé à la jambe gauche.

— Jean Riondet, 40 ans, ouvrier tanneur, rue de Bourgogne, 29, s'est blessé à la cheville, en déchargeant des cuirs.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Dereure, 29, rue des Six-Frères, une manivelle d'automobile ; par M. Boucheron, 32, rue Félix-Mathé, une pompe de bicyclette.

— Un caoutchouc sans capuchon a été déposé à la maison Topenot, rue de la Flèche.

Le temps. — Hier, temps chaud. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 16° ; à midi, 22° ; maxima, 24° ; minima, 15°; baromètre, 770 m/m.

Société d'agriculture. — La prochaine réunion de la Société d'agriculture de l'Allier est fixée au vendredi 24 juillet, à 13 h. 30, dans les nouveaux locaux de la Société, 1 bis, rue des Tanneries, près du Théâtre.

Ordre du jour : chambre d'agriculture ; concours d'athlétisme agricole ; commission de viticulture ; rapport des commissaires aux comptes ; demandes de médailles ; vœux et présentations.

Sur les convocations adressées à tous les membres de la Société, prière de lire 1 bis, rue des Tanneries, au lieu de rue Paul-Bert.

SAINT-PIERRE-LAVAL

Accident d'automobile. — Une automobile conduite par M. Francisque Devaux, de Saint-Pierre-Laval, et dans laquelle se trouvaient deux de ses amis MM. Antoine Barraud, instituteur et Jean Baptiste, propriétaire, s'est jetée dans un remblai, au lieu dit « Gas de la Chaise », le conducteur ayant donné un brusque coup de volant pour éviter Mme Françoise Séchaud, 68 ans, ménagère à Gagnon, commune d'Arfeuilles, qui traversait la route.

MM. Devaux et Barraud ont été légèrement blessé, M. Baptiste est indemne.

Quant à Mme Séchaud, projetée sur la route par le garde-boue de l'auto, elle a été assez grièvement blessée.

La Saison à Vichy

Au Grand Casino. — Aujourd'hui, jeudi, Manon, le chef-d'œuvre de Gounod, cette pièce délicieuse dont le public ne se lasse jamais. N'est-ce pas, en effet, avec Faust, de Gounod, et Carmen, de Bizet, l'opéra français le plus souvent joué à l'étranger ! Inutile de commenter sa valeur artistique. Ce soir, Manon sera interprété sur notre première scène d'une façon admirable. Mlle Yvonne Gall, la grande artiste de l'Opéra, qui personnifiera Manon ; M. Ch. Friand, le ténor aimé du public vichyssois, interprétera le rôle de Des Grieux. MM. Déloger et Arnal, compléteront d'une façon parfaite cette heureuse distribution.

Demain : Philémon et Baucis.

Au Petit Casino. — Ce soir — et une fois seulement : Le Grillon du Foyer, avec Mlle Renée Bartout, de l'Opéra.

Au Casino Jardin. — Tous les soirs : La Revue Fleurie, avec vingt tableaux magnifiques. Le pisteur et la caoutchoutière ; Chez le Gantier ; Les ombrelles ; Tarnagas les tombe toutes ; Sous les mimosas de l'Estérel ; La mort du Chrysanthème, etc.

Au Parc des Enfants : Guignol.

A la Restauration. — Mes P'Tits, ou le Calvaire d'un saltimbanque (film français), scènes émouvantes de la vie foraine.

Au Casino des Fleurs. — Aujourd'hui, trois représentations

A 1 h. 30, au Jardin, « La Fille de Mme Angot », opérette en 3 actes de Ch. Lecocq, avec les charmantes divettes Renée Page et Andrée Verly ; MM. Dupleix, Saint-Prés, Dolne, Crépy et Mme Causse.

A 20 h. 30, au théâtre de la Comédie, création à Vichy de l' « Homme enchaîné », pièce en 3 actes de M. Edouard Bourdet, avec une remarquable distribution : M. Louis Rouyer et Mlle Madeleine Lyrisse en seront les protagonistes. A leurs côtés : Mlle Cauvières ; MM. Paul Marcel ; F. Mumie, Bourgoin ; Mmes J. Berretta, A. Hyor et S. Berny.

A 20 h. 30, au Jardin, soirée de gala et fête de nuit : Pour une seule représentation exceptionnelle, Souleima, la fameuse danseuse étoile de l'Opéra de Covent Garden et du Théâtre National de l'Odéon, et Basile Ignatoff, premier danseur des Ballets Russes de Monte-Carlo et du Théâtre National de l'Opéra, dans leur interprétation du Chant Hindou de Rimski Korsakoff, de la Bacchanale de Glazovnoff, du Chameau de Clapson. Lyeyel. René Ripol, Simone Azibert. Sept attractions des premiers music-halls parisiens. Cinéma.

Au Grand Casino. — Très bonne représentation de Lakmé. Mlle Germaine Féraldy a exprimé avec une grande virtuosité les perles que comporte le rôle vocal de la fille du brahmane.

Dans le rôle de Gérald, M. Ch. Friaut, se montra une fois de plus, artiste accompli. Il partagea le succès de sa partenaire, notamment au beau duo du premier acte.

M. Arnal a prêté au sombre rôle de Nilakantha, toute l'autorité de sa science musicale et dramatique. Mlle Gélard, une agréable mallika et les petits rôles bien tenus, ont complété cet excellent ensemble. Fort jolie mise en scène de M. Strélioko, orchestre parfait sous la direction de M. Paul Bastide.

Nos hôtes. — Nombreuses arrivées ces jours derniers. Citons parmi les personnalités :

Le marquis de Castéja ; Dr F. de la Rocha Léma, Lady Henderson, le comte et la comtesse de Lestang Parade, Hassan Saby bey, M. Dutasta, ambassadeur de France ; F. Vandérkelen, consul honoraire de Belgique ; M. G. J. Engel, M. Dras de Olivaro, M. Ioui Ragheb, Mrs L. G. Allan, Mrs Cécil H. H. Anderson, M. et Mme Chambeyron, M. et Mrs R. R. Rogers, M. et Mrs Memmingev, Mme J. Ingles Wehring, Mlle A. Nash, M. et Mme Selonier, le comte et la comtesse Lestang Parade, M. et Mme P. Bernard, Jadeddyn Wahby bey, Mlle Wahby, M. et Mme Levy Gaston, M. S. de Moncharvin, Mme P. Cornu, M. Albert Sapriel, etc.

LA REFECTION DES ROUTES

Etat des cylindrages et goudronnages prévus pour cette semaine :

CYLINDRAGES

Routes nationales : n° 7, entre 10 k. 500 et 10 k. 800 et entre 10,900 et 11,200 commune d'Abrest ; n° 143, entre 18 k. et 18,400 et entre 20 k. et 20,900, et entre 18 k. et 18,400, Montluçon ; n° 144, entre 33,900 et 34,100, Urçay ; n° 145, entre 45,500 et 46 k., Montmarault.

Chemins de grande communication

N° 10, entre 12.800 et 13.300, Saint-Germain des-Fossés ; n° 37, entre 5,720 et 5,900, Bègues et entre 6,160 et 7,090, Saint-Bonnet-de-Rochefort n° 43, entre 14,450 et 16 k., Ebreuil ; n° 47, entre 36,050 et 38 k., Neure et entre 3.900 et 4,300, Urçay ; n° 48, entre 24,300 et 25 k., Vaumas.

Chemins d'intérêt commun

N° 30, entre 3,400 et 3,800, Saint-Pourçain-sur-Sioule ; n° 33, entre 11 k. et 12 k. Villeneuve ; n° 44, entre 15,500 et 15,700, Lurcy-Lévy ; n° 131, entre 0 k. 300 et 0,800, Le Theil; n° 212, entre 12,580 et 13,080, Meaulne ; n° 216, entre 0,700 et 1,500, Tronget.

GOUDRONNAGES

Routes nationales

N° 73 entre 4,800 et 8,000, Yzeure et Lusigny ; n° 145, entre 80 k. et 81,500, et entre 83,320 et 83,920, Coulandon.

Chemin de grande communication

N° 6, entre 14,300 et 20,070, St-Rémy, et Charmeil ; n° 14, entre 4,650 et 6,400 Coulandon.

LUNEAU

REUNION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS

Dimanche dernier, a eu lieu, à 10 heures, à la salle de l'école de Luneau, une importante réunion des victimes de la guerre et des anciens combattants de Luneau, d'Avrilly et du Bouchaud qui étaient jusque-là ratachés à la section cantonale de l'A. G. M. G. du Donjon.

M. Robert Perraut, président du groupe de l'Allier de l'A. G. M. G., a exposé aux assistants, qui étaient fort nombreux, les principales questions intéressant les victimes de la guerre et les anciens combattants. Ceux-ci décidèrent alors de former une section indépendante de l'A. G. M. G. à Luneau.

Le bureau de la nouvelle section est composé ainsi qu'il suit :

Président, Carré (Luneau) ; vice-présidents, Morgat (Avrilly), Guéraud (Le Bouchaud) ; trésorier, Labbé (Luneau) ; trésorier-adjoint, Simonin (Le Bouchaud) ; secrétaire, Berger (Luneau) ; secrétaire-adjoint, Bordat (Luneau) ; assesseurs, Mme Anna Cartier, veuve de guerre (Luneau) et M. Ravet, ascendant (Luneau).

LE MONTET

Elections cantonales. — Sur la demande de M. Retivat, candidat aux élections pour le conseil d'arrondissement dans le canton du Montet, le Comité d'Union catholique de l'Allier fait connaître que M. Retivat, ayant donné les plus formelles garanties de défense des libertés religieuses, le vote des catholiques peut en toute confiance se porter sur son nom.

MONTLUCON

Accidents du travail. — Julien Desgranges, 14 ans, manœuvre aux Fers-Creux, plaie à l'annulaire gauche ; Ali Haffad, 47 ans, réparateur aux Fers-Creux, inflammation de l'œil droit, plaie de la cornée ; Paul Damour, 19 ans, mouleur à Crevant, écrasement de l'extrémité du pouce gauche ; Raymond Lépineux, 19 ans, terrassier à Désertines, contusion de l'épaule droite ; Amar ben Ahmed, 28 ans, empileur aux Hauts Fourneaux, plaie contuse profonde de l'index gauche ; Raoul Duboisset, 27 ans, mécanicien au garage Dognion et Dumas, coupure au médius droit ; Louis Daniel, 55 ans, place de la Poterie, plaie au mollet droit.

Bibliothèque municipale. — Les lecteurs de la bibliothèque municipale sont priés de rapporter sans retard les ouvrages qu'ils ont empruntés, avant le 20 juin 1925.

Etat civil :

Naissances. — Guy Malterre et Roland Malterre, 15, rue des Faucheroux.

Publication de mariage. — Paul Greuzat, employé à Dunlop à Domérat et Alphonsine Petit, 265, rue de la République.

Décès. — Marius Magnier, 30 ans, rue du Bois de la Brosse ; Marie-Louise Roussel, 84 ans, 18, rue de la Boisselée.

A Vichy, lundi dernier, le Père Doncœur a fait une conférence devant un auditoire de 1.200 catholiques

Le P. Doncœur, c'est ce jésuite devenu célèbre du jour au lendemain, pour avoir déclaré : « Nous ne partirons pas ! ». Car il se refuse, ayant été admis aux « horreurs » de la guerre sur le sol de la France, à reprendre le chemin de l'exil...

A peine débarqué du train qui l'amène de Rouen, où il avait parlé la veille devant un auditoire de dix mille Normands, il s'est présenté, lundi, devant les douze cents présenté, lundi, devant les douze cents attirés dans la vaste salle du Vichy-Ciné.

Grand, élancé, toute sa personne reflète la grande distinction de son être d'apôtre ; son visage s'anime de la puissante clarté des orateurs de talent.

C'est de cette clarté qu'il se réclame tout d'abord pour définir dans son discours magistral « la volonté des catholiques et leurs devoirs en face des difficultés de l'heure présente ».

Vouloir ! mais vouloir réellement ! telle est l'expression énergique de l'action nécessaire des catholiques. La volonté ne se révèle pas par des paroles, des intentions plus ou moins sincères ou efficaces, des promesses souvent trompeuses, mais par des actes. A Verdun, du 21 au 24 février 1916, nos troupes cédaient; le recul était accepté à contre-cœur par le commandement et par l'armée dont l'âme était noyée d'angoisse. Une volonté surgit : Castelnau ! Un ordre est donné, les cœurs se raniment, les corps se redressent ; on tient, on ne reculera plus ! Quelle belle expression de volonté ! Quel exemple pour nous !

Si peu de catholiques possèdent cette faculté de vouloir ! Combien nombreuse, la foule des sympathisants indécis et timorés, qui attendent l'éclosion d'une volonté, source de leur effective puissance. Car nous sommes la force si nous le voulons ! Nous sommes le grand nombre en face du petit nombre des francs-maçons, maîtres de l'heure présente, du petit nombre des communistes qui cherche à nous imposer sa loi despotique et destructive. Si nous devons nous refuser à vouloir, pourquoi avoir entrepris une campagne stérile ? Il eût mieux valu ne rien entreprendre et rester chez nous, soumis et résignés à toutes les hontes. Mais *nous voulons* notre place sur le sol français, toute notre place ; nous y avons droit et seul ce droit est intangible.

Il ne suffit pas de vouloir, il faut encore reprendre, reprendre ce que nous avons perdu. Pour cela, tenir d'abord, conquérir ensuite, comme à Verdun ! Ce n'est pas par des demandes timides et polies, des protestations ou des pétitions platoniques encombrées de millions de signatures, des lamentations et des prières, des démonstrations plus ou moins cérémonieuses et emphatiques, mais par une action personnelle et une action collective concertée que nous obtiendrons ce résultat dans l'ordre intellectuel et moral, comme au cours de la grande guerre, nous l'avons obtenu dans l'ordre matériel. Il faut attendre le triomphe d'une force morale ; d'une volonté irréductible appliquée à un but réel, tangible, nettement défini.

Nous ne partirons pas(nous ne céderons pas, avons-nous affirmé ? Nous voulons la France aux Français, formule aussi logique et plus conforme à nos droits sacrés que celle de nos adversaires, lorsqu'ils proclament : la Chine aux Chinois ; le Rif aux Riffains. La France aux Français, c'est-à-dire à tous les Français sans exception, aux membres des congrégations, au clergé séculier, aux catholiques laïcs, tous odieusement spoliés et qui n'acceptent plus une condition diminuée. Non seulement nous ne céderons plus, mais nous nous levons pour reprendre, pour rentrer en possession de ce qui nous a été enlevé.

Pour cela, nous devons faire preuve de courage, d'union, de discipline.

Du courage ! plus de catholiques ayant peur de l'effort, peur de leur ombre. Dans une réunion communiste de Saint-Denis, l'orateur a été écouté « religieusement » et applaudi lorsqu'il a développé la légitimité de nos revendications. Au seul contradicteur qui, croyant appuyer les théories de son parti, déclarait refuser aux religieux le droit d'enseigner, en raison de l'intolérance de l'Eglise, le Père répondit que, si cette intolérance était vraiment démontrée, ne valait-il pas mieux encore, intolérance pour intolérance, celle de l'Eglise ? La salle applaudit, et le président, farouche communiste, fit chasser l'interrupteur, le déclarant cartelliste et non libertaire.

Pourquoi donc avoir peur ?

L'union est indispensable ! Plus de querelles entre le Jésuite et le prêtre séculier, plus de rivalités entre la cornette blanche et le voile noir des religieuses, plus de mésententes entre catholiques laïcs ! Un seul cœur, une seule âme ! Tel est le terme exact de l'union, qui exclut les animosités de personnes, les répercussions de froissements inévitables, toutes autres causes de division, quelles qu'elles soient : les jalousies, l'esprit de critique, les ambitions encombrantes, etc.

Mais l'union en elle-même n'est qu'une idée spéculative, une condition insuffisante, si elle n'est appuyée et complétée par une rigoureuse discipline... Etr «discipliné, c'est d'abord avoir des chefs, les vouloir, les chercher, se les imposer à soi-même et à la masse, les aider de tous ses moyens. Ces chefs existent. A leur tête est l'éminent général que la France acclame partout. Les chefs doivent être incontestés, suivis, obéis! Cette obéissance est la deuxième condition de la discipline, intimement liée à la première pour ne faire qu'un tout. Le chef marche en tête ; mais le soldat marche rigoureusement et généreusement sur ses traces. Voilà toute la discipline ! Elle est là, elle n'est que là !... Est-ce tout ? Non !

Un élément de conquête manque encore. Les nations vraiment conquérantes ont toutes un idéal élevé : idéal nécessaire, idéal mystique qui a soulevé de tout temps l'âme populaire, l'a conduit aux plus grandes destinées.

Une dernière pensée pour affermir notre confiance et assurer la persévérance de notre effort.

En 1425, la France était réduite à la plus grande pitié, puisque, de fait, elle n'existait plus, absorbée par les deux rivalités puissantes acharnées à sa perte. Vingt-quatre ans plus tard, elle était relevée de ses cendres et son éclat incomparable était prêt à rayonner sur le monde. Ainsi en sera-t-il de nos jours !

La résurrection de la France fut due à une jeune fille de dix-sept ans !

Nous, les anciens, n'aurons plus, un jour, la force, l'énergie qui conviennent à la lutte. Jeunes gens, jeunes filles ! votre voie est tracée : prenez en mains le gouvernail, tenez haut et ferme le drapeau. Nous vous céderons le commandement et, tant que nos forces nous le permettrons, nous, les anciens, sommes prêts à vous suivre. Nous vous suivrons !

Ce pâle résumé ne peut donner qu'une faible idée de l'emprise exercée sur son auditoire, au cours de ces quelques quarts d'heure, par l'éminent et entraînant orateur. Le succès a été considérable et ce n'était pas seulement un sentiment d'admiration pour cette parole ardente qui dominait les assistants, mais celui d'une conviction profonde que la cause qu'il défend est la cause de la justice.

NIEVRE

NEVERS

L'Exposition canine de dimanche

Le comité de la société canine Berry-Nivernais croit devoir rappeler à MM. les exposants quelques points essentiels des règlements qui pourraient avoir été perdus de vue :

1° Les chiens seront admis entre 7 et 9 heures du matin : les exposants habitant Nevers son invités à amener leurs chiens dès la première heure, pour éviter l'encombrement et la confusion qui résulteraient forcément de l'arrivée et du placement de plus de 200 chiens pendant la dernière heure.

2° Aucun chien ne pourra être admis sans que le reçu du prix de l'engagement ne soit présenté à l'entrée.

3° Chaque chien exposé devra être muni d'une chaîne d'attache ; exception n'est faite que pour les meutes et pour quelques lots d'au moins quatre ou cinq chiens dont les propriétaires seront prévenus.

FEDERATION DES SOCIETES DE CHASSEURS NIVERNAIS

Que faut-il pour chasser ?

Une chasse, un fusil et un chien.

Je ne parlerai aujourd'hui que de ce dernier. Un chien d'arrêt ou un chien courant, digne de ce nom, ne se trouve pas tous les jours. Il lui faut en effet la bonté, la beauté, la race, trois qualités difficile à réunir.

Des gens disent : Pourvu que mon chien chasse, le reste est superflu.

Avec ce raisonnement on en vient à voir ces mélanges de race, auxquels on ne peut donner un nom : ces corneaux, qui parfois sont très bons, mais sont créés aussi pour abatardir toute une génération.

Pour conserver les races pures, pour nous permettre de rivaliser avec les étrangers anglais ou allemands, des éleveurs distingués et instruits ont créés les expositions canines où des juges compétents, exercés et possédant à fond le type ou standard des races, décernent des prix et classent les plus beaux sujets, qui deviendront les reproducteurs de l'espèce.

Nous devons donc à ces éleveurs, à ces juges, aux amateurs aussi de belles races, une reconnaissance et une sympathie que tout chasseur doit leur témoigner.

Le dimanche 12 juillet une Exposition canine se tiendra au champ de foire de Nevers.

De nombreux chiens sont inscrits, plus de cent : chiens courants pour le sangliers, le chevreuil, le lièvre, chiens d'arrêt, épagneuls, pointers etc.

Tous les chasseurs s'y donnerons rendez-vous et nous invitons tout particulièrement les adhérents à la Fédération des Chasseurs Nivernais à y venir.

Nous le devons par reconnaissance aux organisateurs de l'exposition.

Nous tous, chasseurs, nous nous sentirons les coudes, nous nous instruirons, nous nous entretiendrons de la chasse, du gibier, du braconnage et des moyens d'y remédier.

Nous intéresserons les indifférents à la chasse, au gibier, à nos efforts et nous essaierons de leur prouver une fois de plus que la chasse n'est pas seulement une distraction très saine qui prolonge la vie, un sport que les médecins recommandent, mais aussi une source de richesse pour de nombreux ouvriers et une source de produit pour l'Etat.

Un bureau de la Fédération sera ouvert le matin et le soir pour tous les chasseurs qui veulent faire garder leur chasse ou qui auraient besoin de renseignements.

DIMANCHE PROCHAIN FETE DU QUARTIER SAINTE-VALIERE

Le grand concours de pêche de l'Etat Libre va connaître dimanche un grand succès.

Il ne reste que peu de cartes à prendre et les pêcheurs nivernais se pressent dans les lieux d'inscription. Nous apprenons que l'endroit du concours sera faucardé et le premier prix de 100 francs sera âprement disputé. D'autre part, plus de 100 lots en espèces et en nature viendront récompenser les lauréats.

Les jeux ne sont pas moins richement dotés.

La course de lenteur à bicyclette a un premier prix de 25 francs et la course en sac un premier prix de 10 francs.

Nous reviendrons sur cette fête qui s'annonce comme devant dépasser celles organisées avec tant d'éclat par l'Etat Libre de la Gaité.

220e ET 1.569e SECTIONS DES PREVOYANTS DE L'AVENIR

La recette aura lieu dimanche prochain 12 juillet, de 9 h. 30 à 11 heures, salle du tribunal de commerce.

Conformément aux articles 4 de la loi du 3 février 1902, 10 et 26 des statuts, les sociétaires des 220 et 1569e sections sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 12 juillet, à l'effet de se prononcer sur les modifications aux statuts et au règlement général qui n'ont pas obtenu la majorité légale au premier tour de scrutin du 19 avril 1925.

Le vote aura lieu dans chaque section au bulletin secret pendant les heures ordinaires des recettes.

Se munir de son livret.

Collision d'autos. — Hier matin, à 7 h. 45, à l'intersection de la rue Charles-Roy et de la rue de Paris, l'automobile du 2e aérostiers, qui débouchait de cette rue, est entrée en collision avec l'automobile de M. Babillot, boulanger, rue des Récollets, qui se dirigeait rue de Paris. Les dégâts sont purement matériels.

M. le commissaire de police enquête.

Trouvailles. — Réclamer à M. Bongrand, 2, quai Amiral-Jacquinot, une bicyclette ; Mme Bannereau, 30, rue de la Préfecture, un bonnet; aux Nouvelles Galeries, un tour de cou et un parapluie.

Les corporations réunies. — La recette mensuelle, qui par suite des élections n'a pu se faire dimanche dernier, aura lieu dimanche 12 juillet.

Au lycée. — La distribution solennelle des prix aux élèves du lycée aura lieu au théâtre municipal, dimanche prochain 12 juillet, à 9 heures, sous la présidence de M. le docteur Jules Renault, de l'Académie de Médecine.

Collège de jeunes filles. — Voici les résultats des examens : Baccalauréat, première partie, reçue : Mlle Léonie Lalement.

Certificat d'études secondaires : reçues, Mlles Fernande Bienvenu (interne de Cercy) ; Alice Blanc, Renée Boidot, Simone Charlet, Jeanne Colas (interne, de Mesves) ; Elise Dartois, Aimée Leblanc (interne de Montigny) ; Madeleine Lecat (interne, de Lormes) ; Yvonne Maîtrot, Yonne Merlin (interne, d'Aunay-en-Bazois) ; Solange Mesnière ; Marie-Reine Morizot (interne, de Magny-Cours) ; Paulette Pauli, Solange Perrin, Marguerite Pichon (interne, de Cercy) ; Emilienne Ragonneau (interne, de Saint-Aubin-les-Forges) ; Andrée Raisin, Simone Sellier, Louise Thibaut.

Etat civil :

Publication de mariage. — René Robineau, employé au P.-L.-M., rue de Parigny, 69, et Germaine Audat, à Cosne.

Décès. — Andrée Namy, 2 mois, faubourg de Mouësse, 180.

Mme QUIRET sage-femme, herboriste
74, rue du Commerce.
Plantes médicinales, Parfumerie, Bandages
CONSULTATIONS GRATUITES

M. Raymond GRAMBERT a l'honneur de porter à votre connaissance, que s'étant rendu acquéreur de l'HOTEL SAINT-DIDIER, 11, rue Saint-Didier, à Nevers, à 5 minutes de la gare, il vient de remettre cet hôtel complètement à neuf. Chambres et repas à des prix modérés. Electricité, garage et auto à la disposition des clients. Meilleur accueil à tous clients et voyageurs de commerce.

SERMOISE

UNE GENISSE d'un an s'est échappée d'un pré situé route de Sermoise à Chevenon. Prière de prévenir M. PROVOST, à Bussoux, Cne de Sermoise, par Plagny.

Une prise d'armes aura lieu au Parc le 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, une prise d'armes aura lieu à Nevers, dans l'allée centrale du Parc, à 9 h. 30

Le général commandant d'armes remettra les décorations, légions d'honneur et médailles militaires, accordées à des militaires des réserves ou à titre posthume.

Les personnes qui désireraient recevoir leur décoration pendant cette cérémonie, sont priées de faire connaître leur nom au bureau de la Place avant le 13 juillet midi, et d'apporter leur insigne si elles le possèdent.

Les officiers de complément en tenue, sont invités à se joindre à leurs camarades de l'active.

COSNE

FOOT BALL CLUB COSNOIS

Dimanche prochain 12 juillet au stade, à .. heures, se disputeront les épreuves de classement en vue de la constitution des équipes qui représenteront les « blancs et verts » dans les prochaines compétitions d'athlétisme, savoir :

Le 19 juillet, Clermont-Ferrand, 100, 400, 1.500, 110 mètres haies, 4×400, 5.000 mètres américaine.

Le 26 juillet, à Cosne, Challenge Gricourt-Magnin. Des déplacements à Montargis, Nevers, Auxerre sont notamment envisagés. A l'issue de ces épreuves de classement, le 12 juillet aura lieu, en plein accord avec l'association des anciens combattants et l'association des mutilés, une grande manifestation au cours de laquelle une gerbe sera remise aux deux des nôtres sélectionnés dans le relai Verdun-Paris pour être par eux déposée sur le tombeau des poilus inconnus inhumés à la Citadelle de Verdun.

Présence indispensable de tous à 15 heures au stade.

Fête gymnique. — La Société de gymnastique « La Cosnoise » organise pour le 12 juillet, place de la Pêcherie et quai Sanitas, une grande fête gymnique dans laquelle sera introduit un concours athlétique avec courses pédestres, sauts divers et lancers, ainsi qu'une partie musicale donnée par la Fanfare de Cosne.

Caisse d'épargne. — Séances des 5 et 6 juillet.

Présidence de MM. Bergevin et Chapuy.

69 versements, dont 7 nouveaux 71.053 fr. ; 26 remboursements, dont 10 soldés, 51.152,94 ; excédent en versements : 19.900,06.

IMPHY

UN CONCOURS DE PECHE AURA LIEU A L'OCCASION DU 14 JUILLET

Le 14 juillet 1925, aura lieu un concours de pêche, organisé par la société « La Tanche » et réservé seulement aux « Tanchards ».

Voici le programme :

Lundi 13 juillet 1925, à 17 h. 30, marché Léon Gambetta, distribution des cartes du concours.

Mardi 14 juillet, à 6 h. 45, avenue Jean-Jaurès, formation du défilé, avec le concours de l'Harmonie d'Imphy et des sapeurs-pompiers.

A 7 heures, départ du défilé. La participation au défilé est obligatoire pour tous les sociétaires.

A 8 heures, ouverture du concours.

A 10 heures, fermeture du concours.

A 12 h. 30, aura lieu un banquet amical à l'Hôtel de l'Europe. MM. les sociétaires, désirant y prendre part, sont priés de se faire inscrire chez MM. Rosette et Planche ; le prix du déjeuner, 11 fr. sera perçu au moment de l'inscription qui doit avoir lieu avant le 12 juillet 1925.

— La distribution des prix, aura lieu, à 16 h. 15, au marché Léon Gambetta.

Le règlement de ce concours sera publié ultérieurement.

Plainte. — Louis Lelong, 19 ans, de Grangebault, étant au débit Charvin, chercha querelle à M. François Jouet, de Sauvigny-les-Bois, et lui porta plusieurs coups de poing au visage.

M. Jouet a porté plainte.

CHATEAU-CHINON

Certificat d'études primaires. — Sont admises Mlles Gabrielle Boulle et Simone Dussert, de l'école privée de Sainte-Reine.

Les élections cantonales à Brinon

Les électeurs du canton de Brinon sont appelés à procéder le dimanche 19 juillet aux élections pour le conseil général ; M. Henri de Jouvencel, conseiller référendaire à la cour des comptes, docteur en droit, conseiller général sortant, candidat d'Union républicaine nationale, sollicite à nouveau les suffrages des électeurs.

Le Cartel lui oppose comme concurrent M. Pierre Gauthé, agriculteur à Guipy.

M. Henri de Jouvencel avait pris place au conseil général en décembre 1923, il avait été élu en remplacement de M. Goguelat, décédé, et avait obtenu 1.394 voix sur 1.448 votants.

Caisse d'épargne. — Séance du 5 juillet ; versements, 2.010 francs ; remboursements 1.878 fr.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Accident de travail. — M. Marion Blaise, 35 ans, journalier chez M. Motte Maurice, à La Ferté, a été blessé au médius droit.

Le marché du 14 juillet. — Le maire fait connaître qu'en raison de la fête du 14 juillet, le marché qui a lieu ce jour, sera avancé d'une heure.

Avis de la mairie. — Le maire rappelle à MM. les conducteurs d'automobiles, camions, motocyclettes, side-cars, bicyclettes et de tous autres véhicules que par un arrêté en date du 7 août 1923, il leur est formellement interdit de circuler dans le bourg et les différentes agglomérations de la commune à une vitesse supérieure à 8 kilomètres à l'heure.

Des poteaux, avec indication de la vitesse, sont placés aux entrées de chaque agglomération. Egalement, des affiches très apparentes avec l'inscription « Ecole. Attention aux enfants », sont fixées aux abords des bâtiments scolaires. Indépendamment de cela, tout intéressé peut prendre connaissance de l'arrêté municipal, à la mairie, aux heures d'ouverture du bureau.

TANNAY

PROGRAMME DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Lundi, 13 juillet, à 20 heures, sonnerie des cloches, salves d'artillerie.

Mardi 14 juillet, au réveil, salves d'artillerie, secours aux indigents.

A 10 heures, tir à la cible par les enfants des écoles.

A 14 h. 30, revue et tir par les sapeurs-pompiers.

A 15 heures, salle de la mairie, remise de médailles de la Famille Française.

A 15 h. 30, distribution de surprises aux enfants au-dessous de 10 ans.

A 16 heures, salle des fêtes, distribution de gâteaux aux enfants.

A 16 h. 45, jeu des ciseaux.

A 17 h. 45, jeu de la poêle.

A 18 heures, course à pied pour les enfants des écoles.

A 19 heures, jeu de quilles pour les pompiers.

A 21 h. 30, feu d'artifice.

A 22 heures, salle des fêtes, bal gratuit. Les habitants sont priés de fleurir le monument aux morts.

La population est invitée à pavoiser et à illuminer.

CASINO DE SAINT-HONORE-LES-BAINS

Ses grands bals travestis
sous la direction du professeur Guscherung,
Maître à danser

Vendredi 10 juillet
LES AMANTS DE LA LUNE
(Pierrots, Pierrettes, Arlequins, Colombines)

Vendredi 17 juillet
SANS CULOTTIDES ET... PANTALONNADES !
(Sans-culottes, femmes du peuple, ci-devant, tenues... conventionnelles.)

Mardi 28 juillet
JULOT CHEZ LA MARQUISE
(Les Dames en costumes de Cour, les Messieurs en habits, casquettes et grimés.)

Mercredi 5 août
L'AGRICULTURE NE MANQUE PAS DE MOLLETS
(Paysannes et Paysans)

Mercredi 12 août
LA LEGENDE DE L'AIGLE
(Costumes Empire)

Mercredi 19 août
PAQUERETTES ET GRILLONS
(Bal noir et blanc)

Vendredi 28 août
BACCHANALES
(Vendangeurs et vendangeuses, Faunes et Bacchantes)

Tout Nevers se portera à Pougues, le 26 juillet prochain pour assister à la grande fête sportive organisée avec le patronage de "Paris-Centre"

Tous ceux qui s'intéressent au sport automobile n'ont pas oublié la campagne que « Paris-Centre » entreprit l'année dernière au sujet de l'amélioration des routes nivernaises. A la suite de cette campagne, un comité de défense des routes fut constitué auquel succéda il y a quelque temps « La Ligue de défense des usagers de la route ».

On ne peut pas dire que ces deux ligues, appuyées par notre campagne, aient à l'heure actuelle terminé leur tâche.

Elles ont beaucoup fait, mais il leur reste beaucoup à faire.

On se rappelle le scandale de la route n° 7, cette route pleine de chausses-trappes et de fondrières, qui était signalée dans tous les guides comme praticable aux seules autos-chenilles ayant fait la traversée du Sahara.

Si bien que les automobilistes n'hésitaient pas à faire un grand circuit pour éviter la Nièvre, crainte de la route n° 7, absolument comme les canards évitaient Tarascon, crainte de Tartarin.

Et les abords immédiats de Nevers ! le faubourg de Mouësse par exemple !

La Ligue des usagers de la route, comme nous le disions plus haut, n'a certes pas encore obtenu toute satisfaction.

Mais enfin, la route n° 7 a été rendue praticable, ainsi que la route de Lyon.

Nevers est maintenant abordable et on peut circuler en Mouësse.

Tout cela grâce aux efforts de la Ligue des usagers de la route.

Il faut donc que cette association si utile devienne de plus en plus forte. C'est notre intérêt. Car bien peu parmi nous ne sont pas usagers de la route... ne serait-ce qu'au titre de piétons...

La Ligue organise une grande manifestation sportive

Sous le patronage de « Paris-Centre », avec le concours du V. S. N., du comité d'Initiative, de la société des Eaux de Pougues et du comité local, la Ligue organise le 26 juillet, à Pougues, une grande fête sportive, qui sera certainement le clou de la saison à Pougues.

On a choisi Pougues, parce que notre coquette station thermale avec son parc splendide, ses abords enchanteurs, ses paysages riants, est l'endroit qui fournira le cadre le plus merveilleux et le plus approprié.

La direction de la station mettra à la disposition du comité toutes ses ressources. On est donc assuré d'avoir quelque chose de haut goût et de parfaitement organisé.

Le 26 juillet, tout Nevers se portera à Pougues pour jouir de ce spectacle sans précédent dans la station thermale.

Tous les automobilistes de la Nièvre se feront inscrire pour participer aux épreuves. Ils auront un double avantage. D'abord, ils favoriseront l'essor de la Ligue, qui est leur naturelle protectrice ; ensuite ils passeront une journée heureuse.

Le Rallye tricolore automobile

La première épreuve consistera en un rallye tricolore automobile, qui se disputera sur le circuit Pougues (départ et arrivée), Chaulgnes, Parigny-les-Vaux.

On sait en quoi consiste un rallye automobile. Une couleur bleu, blanche ou rouge, sera déposée dans chacune des localités désignées.

Il s'agira pour l'automobiliste de rapporter les trois couleurs dans d'ordre. Exemple: Un automobiliste partira de Pougues se dirigeant sur Chaulgnes. Là, le contrôle lui remetira une enveloppe où se trouvera a couleur rouge, par exemple.

Notre infortuné devra partir à la recherche d'une autre localité où se trouve le bleu, et il aura encore deux chances d'erreur.

Les trois couleurs reconstituées, il reviendra à Pougues.

Le rallye automobile nécessite beaucoup de vitesse, un certain sens de l'intuition et un peu de chance.

Le Rallye ballon cycliste et le gymkana automobile

A 15 heures aura lieu au Parc le départ du rallye-ballon cycliste.

La cohorte des cyclistes devra suivre les évolutions d'un ballon, qui sera lâché du parc et l'heureux gagnant sera celui qui rapportera la nacelle.

Pour s'emparer de ce précieux trophée il faudra faire montre de sens de l'orientation, de vitesse et d'esprit de décision. Si plusieurs concurrents arrivent sur la nacelle en même temps, ils sont priés — recommandation expresse du comité — de proscrire l'usage du kris malais et de la mitrailleuse.

A 16 h. 30, un gymkana automobile aura lieu dans le parc de l'établissement. C'est là que MM. les automobilistes auront à faire preuve de leur maîtrise du volant.

Il s'agira de passer à travers un jeu de quilles et de ne pas s'y comporter comme un chien... De passer à travers un cerceau et de remonter en voiture et autres acrobaties, telles que le verre d'eau, la bascule, etc...

Pendant le gymkana, la musique du Casino à laquelle s'adjoindra probablement une fanfare, fera entendre ses meilleurs morceaux.

L'entr'acte entre 15 et 16 heures sera parfaitement occupé par diverses attractions de music-hall dont nous donnerons le programme ultérieurement.

Une soirée de gala et un feu d'artifice clôtureront la fête.

Voilà certes un programme bien compris.

Automobilistes, cyclistes, faites vous inscrire, en foule, dès maintenant, afin d'assurer le succès de cette fête.

[illegible]

CHER

BOURGES

Le Conseil municipal se réunira samedi procha n

Le conseil est convoqué pour samedi prochain 11 juillet, à 16 heures.

Voici l'ordre du jour :

Comptes administratifs 1924 ; comptes du receveur municipal ; taxes sur les spectacles, avis de la Cour des comptes ; frais de représentation du maire (il serait question de porter les frais de représentation du maire de 17.000 à 24.000 francs). Le conseil, réuni en commission plénière, aurait voté cette indemnité à l'unanimité moins 8 voix; gaz et électricité, prix de vente pendant le deuxième semestre 1925 ; hôtel Bonneval, remise en état ; alignements rue Jacques-Cœur, avis après enquête, etc.

La réunion de la Société des antiquaires du Centre

— Voici un extrait du procès-verbal de la séance de mercredi dernier.

— M. Adrien Blanchet fait hommage de quatre brochures dont il est l'auteur, relatives à des sujets divers, et M. l'Abbé Granger de son opuscule sur *l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Lignières en Berry* (Châteauroux, 1924).

Correspondance. — On accepte une offre d'échange de publications émanant de la société archéologique de Namur (Belgique).

— M. Ch. Barbarin signale que le livre d'heures de la famille de village, dont il était question déjà dans nos séances, a quitté Bourges par suite de vente.

— M. Donald Montroe demande si l'on a connaissance d'une branche de la famille Dillon qui aurait habité le Berry.

Communications. — M. de Grossouvre fait hommage d'une circulaire au préfet du Cher, du 18 Pluviose an IX, adressée aux souscripteurs du monument à élever à Béthune-Charost, ainsi que d'un mémoire mnuscrit où est décrit avec de curieux détails un projet de monument allégorique qui ne fut pas exécuté ; la colonne encore existante y fut substituée.

— M. Gandilhon rapporte une opinion qui lui a été exprimée ; à savoir que le nouvel hôtel des Postes pourait être orné d'une reproduction de la médaille de Louis XI commémorant l'institution des Postes.

— M. Gandilhon a remarqué dans l'église de Neuvy-sur-Barangeon deux statues de marbre, l'une, citée par Kersers représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, l'autre, non signalée jusqu'à présent, représentant un evêque debout dans une niche Renaissance, une main portant la crosse, l'autre main brisée. On adopte à l'unanimité un vœu en faveur du classement de ces deux statues.

— M. Chenu qui a assisté au congrès de la société française d'archéologie à Blois, rend compte des principales discussions et visites de monuments auxquelles il a pris part.

— La séance se termine par la fin de la communication de M. Emile Chenon sur le Bas-Berry, note 68 § 3, le prieuré de Cosnay : ce prieuré, auquel n'était pas annexé de cure, se trouvait dans la paroisse de Lacs ; la chapelle romane subsiste toujours transformée en maison de paysans.

UN TRAIN SPECIAL SERA MIS EN SERVICE A L'OCCASION DE LA FETE PATRONALE DE GROSSOUVRE

Un train spécial sera mis en marche entre Sancoins et Grossouvre, aller et retour, dimanche prochain, à l'occasion de la fête patronale.

Spécial C : Sancoins, départ 20 h. 15 ; Grossouvre, arrivée 20 h. 27.

Spécial D : Grossouvre, départ 23 h. 45 ; Sancoins, arrivée 23 h. 57.

LA REVUE DU 14 JUILLET

A l'occasion de la fête nationale, une revue des troupes de la garnison de Bourges aura lieu le 14 juillet, à 9 heures, sur l'ancien champ de manœuvres de Séraucourt.

MM. les officiers de réserve qui désireront assister en tenue à cette revue, se joindront sur le terrain au groupe des officiers sans troupes de la garnison.

UNE CAMIONNETTE ET SON CONDUCTEUR TOMBENT DANS L'YEVRETTE

Mardi, M. Rimbault, marchand de légumes, cours de la Barre, passait vers 16 h. 30, rue Charlet, en camionnette automobile, quand, par suite d'une circonstance inexpliquée, le véhicule dérapa et alla tomber dans l'Yèvrette. M. Rimbault s'en tira sans autre dommage que celui d'un bain froid dans la vase.

Vols. — Louis Chauvin, marchand de légumes à Saint-Doulchard, a porté plainte contre inconnu pour vol de cinq décalitres d'haricots blancs.

— Paul Bouet, 17 ans, domicilié 35, rue d'Auron, avait déposé sa bicyclette dans le couloir de ses patrons. Quand il voulut la reprendre, elle avait disparu. Une enquête est ouverte.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 15° ; du jour 25° ; hauteur barométrique 765,5.

Prévisions. — L'anti-cyclone s'affaiblira. Tendance orageuse en toutes régions.

(*Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges*).

Etat civil :

Naissances. — Norbert Picard, cour Joly, 12 ; Marie Martinat, rue Coursarlon, 4 ; Pierre Tavernier, 1, rue Moyenne.

Décès. — Paul Ragotin, 61 ans, rue Gambon ; Félix Martin, 64 ans, rue d'Issoudun, 154 ; Anne Frechin, veuve Generaud, 83 ans, rue Béthune-Charost, 8 ; Elisa Henoque, veuve Le Peu, 81 ans, rue Fulton.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les auteurs de la rixe de Vierzon feront de trois mois à trois ans de prison

— Dans la nuit du 16 au 17 mai dernier, une rixe des plus graves éclatait à Vierzon entre deux groupes de consommateurs, comprenant, d'une part, trois Italiens et deux Français parmi lesquels Vitolo Giovanni et Morain, d'autre part, Victor Budin, 21 ans, plâtrier à Vierzon-Villages, René Raimbaud, 21 ans, manœuvre au même lieu, Robert Cornet, 19 ans, porcelainier à Givry, près de Foecy, Henri Deschamps, 33 ans, sans domicile fixe, et Gabriel Kientz, 17 ans, verrier, à Vierzon-Forges. Ce dernier groupe tomba à bras raccourcis sur l'autre et deux membres de ce dernier furent frappée avec une extrême violence.. L'un Georges Morain reçut un coup de couteau au ventre et l'autre, l'Italien, fut frappé à coups de pieds.

Le tribunal prononce les condamnations suivantes :

Budin, 3 ans de prison, privation de ses droits civiques, et dix d'interdicton de séjour.

Cornet, 6 mois de prison ; Deschamps, 2 mois de prison et Kientz trois mois de prison avec sursis.

— Dans la nuit du 26 au 27 juin, Marie Riffault, femme Ruzeau, 28 ans, de passage à Bourges, déroba divers objets au préjudice de locataires d'un garni, rue Coursalon, où elle avait reçu l'hospitalité. Un mois de prison.

— Georges Faure, 25 ans, voyageur de commerce, à Saint-Bonnet-de-Vort, et Léon Vigier, 32 ans, cultivateur, sans domicile fixe, 50 francs d'amende avec sursis pour infraction à la police des chemins de fer.

— Pour le même motif, Anasthasio Pasquale, 26 ans, colporteur italien, sans domicile fixe, 25 francs d'amende.

— Blanche Pascal, 25 ans, domiciliée à Bourges, un mois de prison pour entôlage au préjudice de Louis Le Bret, 35 ans, domicilié à Saint-Doulchard.

— Julio Cunha, 23 ans, manœuvre, 1 mois de prison pour abus de confiance au préjudice d'un marchand de bicyclettes.

— Albert Félix, ancien ébéniste à Vierzon fait opposition à un jugement le condamnant, par défaut, à 2 mois de prison et 25 francs d'amende pour abus de confiance au préjudice de M. Champion, marchand de meubles à Paris.

Le tribunal lui accorde le sursis pour la prison.

— Henri Grelat, 36 ans, domestique agricole à Chaurnoy, commune de Subdray, 100 francs d'amende pour port d'armes prohibées et ivresse.

Succès Universitaire. — M. Robert Challouet, ancien élève de l'Institution Sainte-Marie, à Bourges, vient d'être reçu à l'examen du P. C. N., à Paris.

Dans la magistrature. — Est nommé conseiller à la Cour d'appel de Bourges, en remplacement de M. Hardy, admis à la retraite pour raison de santé, M. Picard, procureur de la République à Bourges.

Est nommé procureur de la République à Bourges, M. Moreau, procureur à Belfort.

ARGENT

Blessé par une canne-fusil. — Plusieurs ouvriers travaillant dans une carrière, surpris par l'orage s'étaient réfugiés dans une cabane couverte en genêts. L'un d'eux avait accroché une canne-fusil près du toit. En se relevant, il la fit tomber. Le coup partit et la balle vint se loger dans la cuisse de M. Ferlat. Ce dernier a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu de Bourges.

HERRY

Délit de pêche. — M. Etienne Bourset, 39 ans, receveur buraliste à Sancergues, qui pêchait à la ligne dans « La Vauvise » près du pont de « Beaucaire », ayant accroché successivement trois filets dits « Araignées » placés dans ce cours d'eau, les a retirés et remis à la gendarmerie qui a ouvert une enquête et découvert le propriétaire de ces engins, Julien Crochet, .. ans, propriétaire au hameau de « Beaucaire », lequel a été gratifié d'un procès-verbal.

SAVIGNY-EN-SANCERRE

Triple contravention et fuite. — Raymond Turpin, 17 ans, ouvrier chez M. Coudereau, cordonnier, qui roulait la nuit sur une bicyclette non munie d'une lanterne allumée à l'avant, ni de feu rouge à l'arrière, ni de plaque d'identité a été rencontré par les gendarmes de Sury-près-Léré, et interpellé sur son identité, il a déclaré s'appeler Joseph Maru. N'étant pas connu de ces agents et n'ayant aucun papier à leur présenter, ceux-ci l'invitèrent à le suivre jusqu'à cette localité pour vérifier son identité, mais après avoir fait environ 1.500 mètres avec eux, il prit la fuite sans qu'ils puissent le rejoindre.

Ce n'est que le lendemain au cours de leur enquête qu'ils l'ont découvert chez M. Coudereau sus-nommé où après avoir donné son vrai nom il s'est vu dresser procès-verbal.

SURY-PRES-LERE

Vélo non éclairé. — Procès-verbal a été dressé contre Maurice Pinon, 19 ans, cultivateur à « Sort » commune de Boulleret, qui roulait sur une bicyclette non éclairée malgré l'obscurité.

HENRICHEMONT

Sans lanterne. — Joseph Hautin, 20 ans, cultivateur aux «Barreaux » commune de Neuilly-en-Sancerre, s'est vu dresser procès-verbal pour défaut d'éclairage à sa bicyclette.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Service funèbre, Convoi et inhumation

du Comte Bernard de DURAT

décédé des suites d'accident le 8 juillet 1925, à l'hôpital de Thiers, muni des Sacrements de l'Eglise, à l'âge de 25 ans.

La cérémonie funèbre aura lieu en l'église de Marcillat (Allier), le vendredi 10 juillet, à 10 heures du matin.

De la part du Vicomte de Durat, son père ; du Comte Jean de Durat, du Comte Victor de Durat, du R. P. de Durat, ses frères, du Comte Fulcran de Roquefeuil, son beau-frère.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

Monsieur Edme FICHOT

Ancien chef de gare au P.-L.-M.

décédé le 7 juillet 1925, qui auront lieu le jeudi 9 courant, à 3 h. 30.

De la part de Mme Fichot, son épouse ; de Mlles Henriette et Thérèse Fichot, ses enfants; de M. Michel Fichot, son frère et de toute la famille.

On se réunira à la Maison mortuaire, 46, rue de Paris.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Etienne VACHEROT

décédé en son domicile, à Forges, commune de Sauvigny-les-Bois, le 7 juillet 1925, dans sa 73e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 9 courant, à 13 h. 30, heure légale, en l'église de Sauvigny-les-Bois.

De la part de : M. et Mme Claude Vacherot, M. et Mme Pierre Vacherot, Mme veuve Leblanc, M. Boyer, Mme veuve Couturier, ses frères, sœurs, beaux-frères, belle-sœur, neveux, nièces, cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame Veuve DELORME

Née Marie SIMONIN

décédée en son domicile, à Marseilles-les-Aubigny (Cher), le 7 juillet 1925, dans sa 71e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le 9 juillet courant, à 14 heures, heure légale, en l'église de Marseilles-les-Aubigny.

De la part de :

M. et Mme Jean Delorme, Mme veuve Méchin, M. et Mme Mathé, M. et Mme Ferdinand Delorme, ses enfants ; M. et Mme Maurice Méchin, M. Armand Méchin, MM. Ferdinand et Constant Delorme, Mlle Germaine Delorme, M. Jean Delorme, ses petits-enfants ; de ses frères et sœurs, neveux, nièces et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Nous apprenons la mort de

Madame Raymond LAGAM

Née THIOLLIERE

pieusement décédée, munie des Sacrements de l'Eglise, à Evian, dans sa 66e année.

Les obsèques auront lieu à Dornes (Nièvre), à 10 heures du matin, le vendredi 10 courant.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Andrée NAMY

décédée chez ses parents, à Nevers, 80, faubourg de Mouësse, à l'âge de 2 mois.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 9 courant, à 10 h. 30, en l'église Saint-Etienne.

On se réunira à la Maison mortuaire à 10 heures.

De la part de :

Mme et M. Namy, ses père et mère ; Mlles Ivette et Eliane Namy, ses sœurs ; de M. et Mme Jean Breugnot, M. et Mme Namy Benjamin, ses grands-parents ; M. et Mme Breugnot Pierre, M. Auguste Namy, ses oncles et tantes, de ses cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Remerciements

M. et Madame Emile Doucher, Mme veuve Chaumereuil et les membres des deux familles remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Henri DOUCHER

Commissaire de la marine militaire

Docteur en droit

Diplômé de l'école des sciences politiques

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

◆◆◆

Madame veuve Pinon, M. Jean Pinon et toute la famille remercient très sincèrement les nombreuses personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Louis PINON

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les Sports

Une course cycliste de 125 kilomètres organisée par la municipalité de Decize se disputera le 19 juillet

Le 19 juillet, la municipalité de Decize avec le concours de quelques sportifs, organise une magnifique course régionale sur le circuit Decize, Nevers, Moulins, Decize, soit un total de 125 kilomètres.

Cette épreuve est régionale et ouverte aux coureurs indépendants, aspirants et débutants. Elle se courra sous les règlements de l'U. V. F.

Droits d'engagement 3 francs, chez M. Recher, cordonnier, quai de Loire à Decize.

Le départ sera donné à 13 heures, en face de l'hôtel de la gare, chez M. Butin.

Liste des prix : 1er 300 fr. offerts par la ville de Decize, 2e 200 fr. offerts par un groupe de sportmen decizois, 3e 100 fr. offerts par le Syndicat d'initiative, du 4e au 9e 75, 50, 40, 35, 25, 20 ; 10e et 11e, 1 bouteille de liqueur ; 12e une bouteille de champagne, 13e une bouteille de bordeaux, 14e 10 fr., 15e 5 francs.

Prix spéciaux : Au 1er débutant 50 fr. ; au 2e un boyau, 3e une paire de pédales, 4e 15 fr. 5e 10 fr. Ces prix sont cumulables avec ceux du classement général.

De nombreuses primes en espèces seront attribuées en cours de route.

Le Grand Prix cycliste de la ville de Bourges

Le Grand Prix de la ville de Bourges s'est couru dimanche dernier, 5 juillet et a remporté un plein succès.

Le départ fut donné à 13 heures, en bas de la butte d'Archelet, à 35 coureurs.

Il y eut en cours de route de nombreux abandons et l'arrivée se fit dans l'ordre suivant :

1er Corot (Fourchambault), 2e Gamard (Fourchambault), 3e Travaden (Châteauroux), 4e Fichot (Dijon), 5e Poisson (Vierzon).

Corot cumule ainsi la première place du classement général et celle du 1er de la 3e catégorie.

LE TOURNOI DE TENNIS DU FOOT-BALL CLUB COSNOIS

Commencé le 1er juillet sur son cours de la route de Saint-Laurent, le tournoi du F. C. Cosnois a obtenu jusqu'à ce jour un magnifique succès. Les premières éliminatoires ont donné les résultats suivants : Mlles Després battue par Gillet, Labaume bat Perron, Nandon bat Marceille, Rérold bat Piot, Lebeau bat Labaume ainée. MM. Naijon bat Ducroux, Balrin bat Parent, Lallement bat Labaume père, Plait bat Lable, Marceille bat Chabin, Dusser bat Mégrot, Salmon bat Duval. Nous eûmes ensuite le plaisir de voir le gagnant de la saison dernière, qui part favori encore cette saison, Dussert triomphe magistralement de Salmon. Les rencontres restant à disputer Chambon contre Louis, Chevrin contre Chevallier, Pinon contre Labaume R., Richalet contre Tixier, Perron contre Cormie, Lemoine contre Labondé, Raminy contre Jourde réserveront peut-être quelques surprises et trouveront sans doute la fine raquette devant inquiété Dussert.

ANISETTE
MARIE BRIZARD
à l'eau glacée

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant 220 payé ; prochain 220 payé ; septembre 221,50 payé ; octobre, 210 payé ; novembre, 209 payé ; cote officielle, 221 à 222,50. Tendance ferme.

ALCOOLS. — Courant 670 ; prochain 660 à 680 ; septembre 660 acheteur ; octobre 655 acheteur. Tendance soutenue.

BLES. — Courant 131,50 payé ; juillet-août, 124 vendeur ; août, 127,50 à 127,75 ; septembre-octobre, 123 payé ; 4 derniers 123,50 payé. Tendance soutenue.

SEIGLES. — Courant 105 nominal ; prochain 100 nominal ; août, 100 nominal ; septembre-octobre 100 nominal ; 4 derniers 100,50 à 103. Tendance calme.

FARINES. — Courant 168 nominal ; prochain 162 nominal ; août 165 nominal ; septembre-octobre 156,50 nominal ; 4 derniers, 156,50 nominal. Tendance calme.

AVOINES NOIRES. — Courant 110,50 payé ; juillet-août 96,50 acheteur ; août 103,50 à 104,50; septembre-octobre 92,50 nominal ; 4 derniers, 94 à 94,25. Tendance soutenue.

AVOINES DIVERSES. — Courant 107 nominal ; prochain, 92 nominal ; août, 95 nominal ; septembre-octobre, 90 nominal ; 4 derniers, 92 nominal. Tendance calme.

HALLES CENTRALES DE PARIS

du 8 juillet

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 10.20 ; aloyau, 1e qualité, 12.50 ; paleron, 1e qualité, 6.00.

Mouton. — Entier, 1e qualité 11.50 ; épaule 1e qualité, 13.50 ; poitrine, 1e qualité, 4.80.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 9.50.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 8.50.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 10 à 12.50; poules toutes provenances, 15 à 17.50.

POISSONS. — Anguilles, 3 à 7 fr.; brêmes, 4 à 6 fr.; brochets, 8 à 15 fr.; goujons, 15 à 17 fr.; grenouilles, 1 à 12 fr.; perches, 4 à 6 fr.; tanches, 6 à 8 fr.; truites, 8 à 22 fr.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Bretagne, 60 à 70 fr.; Manche, 60 à 95 fr.; Paris, 55 à 75 fr.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13.50 à 17 fr.; Touraine, 13.50 à 16.40 ; Normandie, 12 à 14.50.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 470 à 550 francs ; Bourbonnais, Nivernais, 470 à 580 fr.; Touraine, 470 à 580 fr.; Auvergne, 460 à 590 fr.

FROMAGES. — Gruyère, 9 à 11.50.

LES CONCERTS DE T.S.F.

« RADIO-PARIS »

Programme d'aujourd'hui 9 juillet :

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris :

1. El Capéo, marche espagnole (A. Parera Sterling) ; 2. Esmeralda, valse (Alberseen-Tavan) ; 3. Berceuse, solo de violon (Fauré) ; 4. Quo Vadis, Le baiser d'Eunice (J. Nouguès) ; 5. La Paloma (Yradier-Mouton) ; 6. Arioso (Bach-Ronchini), solo de violoncelle ; 7. Pas des Tommies, danse anglaise (G. Delay) ; 8. Idylle slave, grand ballet (H. Ackermans) ; 9. Célèbre sérénade espagnole Albeniz-R. Huguet) ; 10. Menuet, solo de violon (Paderewski-Kreissler) ; 11. Complainte et danse russes (V. Dyck) ; 12. Ay. Ay. Ay., sérénade criolla (Osman Perez-Freire) ; 13. Invocation, solo de violoncelle (X. Leroux) ; 14. Sympathy, valse lente (Y. Sarrut) ; 15. Werther, trio (Massenet-Alder).

A 16 h. 45, radio-concert pour les enfants avec le concours de Mlle Bettina :

1. Vivent les vacances (H. Duvernoy) ; 2. a) Le petit navire (E. Missa) ; b) Cendrillon (E. Missa), chant, Mlle Bettina ; 3. Les marionettes (Braga) ; 4. Les musiciens de la ville de Brême (M. Bouchor), conte dit par Radiolo ; 5. Valse de la poupée (L. Delibes) ; 6. Menuet de l'Arlésienne, flûte (Bizet) ; 7. Petits Rêves d'enfants (Th. Dubois) ; 8. Le Gora (Courteline), Radiolo et Radiolette ; 9. a) Ma poupée chérie (Déodat de Séverac) ; b) Les fées (Lacome), chant, Mlle Bettina ; 10. Marche nuptiale d'une poupée (Lecocq).

A 20 h. 15, radio-communiqué en espéranto : radio-communiqué de l'écran ; causerie par M. Julien Luchaire, inspecteur général de l'instruction publique, sur « l'Institut International de Coopération intellectuelle. »

A 20 h. 45, radio-concert de musique russe par MM. Néago et Lazarowski, et leur orchestre :

1. Marche russe (Constantinoff) ; 2. a) Les yeux noirs, romance populaire russe ; b) danse populaire russe ; 3. Douce Rêverie (Tschaikowsky) ; 4. Danse caractéristique (Tschaikowsky) ; 5. Airs bohémiens (Sarasate), violon, M. Lazarowsky ; 9. Chant hindou (R. Korsakoff-Kreissler) ; 10. L'Alouette, plaisanterie roumaine, violon M. Lazarowski ; 11. Elégie (Tschaikowsky) ; 12. Danse populaire russe ; 13. Tendres reproches 14. Danse russe (Tschaikowsky).

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m), radio-concert avec le concours de M. Givelet, vice-président du Radio-Club de France ; Mme Mary Stelly, cantatrice de la Gaîté Lyrique ; Mlle Martine Barbillon, violoniste, et Mlle Denise Herbracht, harpiste.

Programme : Romance sans parole (Eugène Lugo) violon, Mlle Barbillon ; Pastorale (Haydn) chant, Mme Stelly ; Prière (Hasselmans) pour harpe Erard par Mlle Herbracht ; Caprice (Er. Guiraud) violon, Mlle Barbillon ; Un dimanche (Brahms) chant, Mme Stelly ; Impromptu (Faure) harpe Erard ; Le Papillon et la Fleur (G. Fauré) Mme Stelly ; Fantaisie impromptue (G. Pierne) violon, Mlle Barbillon ; La semaine radio-téléphonique par M. Givelet ; Le petit courrier des amis de la Tour, par M. Maurice Privat.

A 19 h. 10, les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 20 heures, « L'heure des enfants », sous la direction de M. Gaston Lemonnier, président de la Ligue d'éducation en plein air ; informations pour enfants ; Le petit chat, par Mlle Gisèle Roban, Tyrolienne ; Orchestre Pathé ; Chantecler par Mlle G. Rohan, du Théâtre Albert 1er ; Hymne au soleil (Richepin) ; 9e concours de diction.

A 20 h. 30, « Une idée originale », par M. Loment, directeur général des ateliers écoles de la Chambre de Commerce de Paris ; à 21 heures, chronique du cinéma par M. Harlé ; 12e causerie de M. Eugène Jacob sur « Molière, sa vie, son œuvre ». Programme : Tartuffe ou l'Imposteur (1667) : Inderdiction de la pièce ; Supplice de Molière au Roi ; Retraite du Grand Comique au village d'Auteuil. Audition des principales scène de Tartuffe donnée avec le concours de Mmes Lucienne Mignon, Odette Dalmont, Jeanne Préval, Louis Charcoun, Louis Brézé et Alec Barthus.

Foires et marchés de la région

BUXY. — On cotait : bœufs gras, 470 à 490 francs les 100 kilos ; bœufs de trait, 5.500 à 6.800 fr. la paire ; vaches grasses, 410 à 450 fr. les 100 kilos ; vaches laitières, 2.000 à 2.800 fr. pièce ; génisses, 2.000 à 2,100 fr. pièce ; cochons de lait, 90 à 180 fr. pièce ; nourrains, 150 à 210 francs ; moutons, 570 à 580 fr. les 100 kilos ; beurre, 6,25 à 6,50 la livre ; œufs, 5,50 à 5,75 la douzaine ; poulets, 30 à 32 fr. la paire ; poules, 20 à 22 fr. pièce ; canards, 25 à 27 fr. la paire ; lapins, 15 à 20 fr. pièce ; cassis, 2 à 2,.. le kilo ; groseilles, 0,75 ; cerises 1,25 la livre ; haricots, 1,50 la livre.

CHAUFFAILLES. — On cotait : bœuf de trait, 5.000 à 6.000 fr. la paire ; vache de boucherie, 4,40 à 4,80 le kilo ; vaches d'embouche, 2.000 à 2.500 fr. pièce ; veaux de boucherie, 3,15 à 3,50 veaux d'élevage, 1.000 à 1.500 fr. ; moutons, 3,50 ; porcs gras, 5,30 à 5,60 le kilo ; petits porcs, 5,50 le kilo ; beurre, 6,50 à 6,75 le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 0,60 à 0,80 pièce ; fromages de vache, 0,30 à 0,40 ; lapins, 12 à 15 fr. pièce ; lapins d'élevage, 4,50 pièce ; canards, 10 à 14 fr. pièce ; pigeons, 10 à 12 fr. la paire ; poulets, 20 à 25 francs la paire ; poules, 25 à 28 fr. ; dindes, 35 à 40 fr. pièce ; haricots, 1,50 la livre ; pommes de terre nouvelles, 1,30 le kilo ; carottes, 0,.. le paquet ; tomates, 2 fr. la livre ; asperges, 2,75 la botte.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT. — On cotait : poulets, 11 à 11,50 le kilo sur peid ; oies, 38 à 45 fr. la paire ; canards, 18 à 25 fr. la paire ; lapins, 5,50 à 5,75 le kilo sur pied ; beurre, 11 fr. le kilo ; œufs, 5,50 la douzaine ; fromages du pays, 1,20 pièce ; choux-fleurs, 2 fr. pièce ; pommes de terre nouvelles ,1,25 le kilo ; choux verts pommés, 0,20 pièce; artichauds, 0,40 pièce; plants d'echoux, 0,75 les 25 ; haricots verts, 1,50 le kilo ; viande foraine, de 8 à 13 fr. le kilo.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, 6 à 6.50 la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages de vache, 1 fr. pièce ; fromages durs, 1.25 l'un ; poulets, de 25 à 30 fr. la paire ; canards, 25 fr. la paire ; lapins, de 13 à 20 fr. l'un ; artichauts, 1 fr. pièce ; choux, 0.75 et 1 fr. l'un ; pommes de terre, 1 fr. la livre.

DORNES. — A la dernière foire, on cotait : vaches à veau, de 2.500 à 3.200 fr. ; vaches d'embouches, de 2.000 à 2.500 fr.; veaux de boucherie, de 600 à 700 fr. ; porcs gras, de 6 à 6,40 le kilo ; nourrains, 6 fr. le kilo.

— Au marché on cotait : oies, 40 à 50 fr. la paire ; canards, de 25 à 30 fr. la paire ; gros poulets, de 25 à 40 fr. la paire ; poulets de grains, de 18 à 25 fr. la paire ; pigeons, de 8 à 9 fr. la paire ; lapins, de 12 à 20 fr. pièce ; beurre, de 12 à 12,50 le kilo ; œufs, 5,50 la douzaine ; fromages du pays, 1 fr. pièce ; pommes de terre, 1,50 le kilo ; plants divers, de 4,50 à 5 fr. le cent ; artichauts, 0.50 pièce.

MATOUR. — On cotait : veaux, 3,10 à 3,25 la livre ; porcs gras, 2 à 2,70 la livre ; lapins, 11 à 16 fr. pièce ; poulets, 9 à 18 fr. pièce ; beurre, 5,50 la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 1 fr. pièce ; fromages de vache, 0,60 pièce.

MERVANS. — On cotait : poulets gros, 30 à 40 fr. pièce ; poulets moyens, 20 à 30 fr. ; petits poulets, 13 à 20 fr. ; poules, 15 à 25 fr. ; canards, 15 à 20 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. la paire ; beurre, 5 à 5,50 la livre ; œufs, 5 à 5,.. la douzaine.

PIERRE. — On cotait : bœufs gras, 225 à 240 francs les 50 kilos ; vaches grasses, 220 à 235 francs ; porcs gras, 300 à 315 fr. ; veaux, 205 à 290 fr. ; moutons, 260 à 300 fr. ; vaches à veau, 1.600 à 2.600 fr. pièce ; vaches laitières, 1.200 à 2.450 fr. pièce ; taureaux, 835 à 1.500 francs ; génisses, 840 à 1.030 ; nourrains, 260 à 350 fr. ; porcelets, 120 à 200 fr. pièce ; truies pleines, 800 à 1.260 fr. ; bœufs de trait, 3.000 à 5.000 fr. la paire ; froment, 125 à 126 fr. les 100 kilos ; maïs en grains, 115 à 116 fr. ; maïs moulu, 118 à 120 fr. ; gaudes, 194 à 195 fr. ; avoine, 94 à 96 fr. les 100 kilos.

SANCOINS. — On cotait : veaux, amenés 230 à 7.20 le kilo ; moutons, amenés 225 à 6.40 le kilo ; porcs, amenés 20 à 6 fr. le kilo ; poulets, 340 paires, de 34 à 46 fr. la paire ; canards, 180 paires ,de 28 à 34 fr. la paire ; lapins, 285 pièces, de 14 à 24 fr. la pièce ; beurre, 700 kilos, de 12 à 13.50 fr. le kilo ; œufs, 700 douzaines, de 5,25 à 5,50 la douzaine.

TOUCY. — On cotait : veaux gras, 11 à 11.50 ; vaches, 7 à 8 fr. ; moutons, 11 à 12 fr. ; agneaux, 12 à 13 fr. ; gros porcs, 7.90 ; veaux élèves, 180 à 300 fr. la pièce ; porcs nourrains, 290 à 400 fr. ; petits porcs, 120 à 180 fr. ; dindes 110 fr. la paire ; oies, 68 fr. ; poulets, 35 fr. ; canards, 29 fr. ; pigeons, 8 fr. ; lapins, 18.50 la pièce ; beurre, 13.50 le kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine.

VARENNES-SUR-ALLIER. — On cotait : Gros poulets, 35, 45 fr. la paire ; poulets moyens, 28, 36 fr. la paire ; vieilles poules, 12 à 15 francs l'une ; oies, 25 à 28 francs l'une ; canards, 28 à 30 francs la paire ; pigeons, 7 fr. à 7,50 la paire ; lapins, 12 à 18 francs l'un ; lapins poids vif, 2,75 à 3 fr. la livre ; beurre en gros, 6 fr. à 6.25 la livre ; beurre au petit pain, 6.50 à 6.75 la livre ; œufs, 5,25 à 5,50 la douzaine ; fromages frais, 1 fr. à 1.20 l'un ; fromages secs, 1,10 à 1,25 l'un ; fromages de chèvre, 0.60 à 0.70 l'un ; pommes de terre nouvelles, 0,75 à 0.80 la livre ; pommes de terre vieilles, 4 fr. à 4,25 le double-décalitre ; haricots verts, 1,75 à 2 francs la livre; artichauts, 0.60 à 1 franc pièce.

« **PARIS-CENTRE** » est en vente dans tous les kiosques de Nice.

CHOCOLAT-MENIER
Tablettes, Poudre, Granulé, et "RIALTA" pour CROQUER

FEUILLETON de PARIS-CENTRE 87

Une lueur dans la nuit

Par René d'ANJOU

(*Suite*)

Georges suivit le conseil et, toujours affublé de sa casquette plate, entra avec son mécanicien à l'office, où se tenaient une dizaine de domestiques.

— Asseyez-vous, messieurs, dit le chef, aimable ; nou dînerons tout à l'heure, après les patrons.

— Si vous avez soif, aprouva une femme de chambre gracieuse, je vais vous servir un petit apéritif.

— J'accepterais, pour être servi par vous, la belle, répondit Georges Iraschko, qui, décidemment, s'amusait. Seulement, je ne bois jamais entre les repas.

— Pas possible !... Vous n'êtes pas Auvergnat ?

— Non, fouchtra !

— Et cet autre, là-bas, qui a l'air d'un ours dans sa peau de bête, prendra-t-il quelque chose ?

Le jeune comte slave dit quelques mots à son mécanicien. Celui-ci répondit d'un ton guttural.

— Que dit-il ? interrogea Félix.

— Il veut bien.

On lui versa un verre de porto.

— Quelle langue parle-t-il ? s'enquit le chef.

— Il parle ours, fit Georges en riant.

Le maître d'hôtel en habit cravaté de blanc, paraissait sur le seuil.

— On sert ?

— Tout de suite, répondit le chef, prenez le potage : consommé à la reine.

— Bon.

— Mais, dit Georges à l'aimable soubrette, qui le regardait avec un plaisir visible, chez qui suis-je donc ? Comment se nomment vos maîtres ?

— Nous sommes au service de madame. Monsieur n'est là que de passage. Il est l'oncle de Madame.

— Veinard ! fit inconsidérément le jeune homme. Alors, madame vit ici toute l'année ?

— Je ne crois pas. Je ne suis entrée chez elle que cet été, mais nous devons aller à Paris pour l'hiver.

— Madame n'a pas de mari, ni d'enfant ?

— Non, Je n'en ai jamais entendu parler.

— Dites-moi son nom.

— Mme Roma Sarepta.

— Çà ne m'apprend rien. Et l'oncle ?

— Le prince Fédor Romalewsky.

— Voilà qui m'éclaire davantage. C'est un grand personnage chez lequel j'ai l'honneur de dîner à la cuisine... Et ils sont gentils, les patrons ? acheva Georges, entré tout à fait dans la peau du bonhomme.

Madame oui ; monsieur est plus raide.

A ce moment, le maître d'hôtel interrompit la conversation :

— Monsieur vous demande, chauffeur.

— Bon, j'y cours, répondit Georges, qui s'égayait prodigieusement.

Il entra dans la salle à manger vaste et haute. Au milieu de la table des fleurs fraîches et variées, d'étincelants cristaux. En face l'un de l'autre, monsieur et madame.

Elle, dont l'incomparable, mais étrange beauté, avait frappé le jeune homme lors de leur rencontre, acheva de l'éblouir.

Ses cheveux mousseux, épais, complètements blancs, couvraient un front jeune, malgré les cils et les sourcils également blancs qui le barraient. De splendides yeux noirs éclairaient le visage très pâle, où tranchaient seules les lèvres roses entr'ouvertes sur de fines dents nacrées.

Malgré cette couronne de l'âge mûr, tout l'aspect de cette ravissante créature était jeune, souple, attrayant.

C'était une apparition exquise...

Il émanait d'elle un charme mystique, troublant impressionnant...

Impossible de ne pas éprouver un saisissement, surprise ou commotion, en face de cet être idéalisé en quelque sorte.

Son costume blanc, montant, d'une élégance simple, s'harmonisait avec son visage expressif et doux. Deux roses pâles étaient piquées à son corsage.

Lui, en smoking, cravaté de blanc, l'aspect sérieux, les traits réguliers, les yeux orangés, lumineux.

D'un regard, Georges Iraschko avait saisi l'ensemble des lieux et des gens.

Il s'inclinait profondément devant la jeune femme et, la casquette à la main, attendit, correct.

— Mon garçon, dit le maître, je vous ai fait venir pour vous donner un conseil. Il est inutile de vous entêter ce soir après votre machine. Vous pouvez coucher ici et vous commencerez vos réparations au jour.

— Je vous remercie, monsieur, dit Georges avec une gravité que ses yeux démentaient ; seulement, madame la marquise sera bien inquiète si je tarde tant.

— Vous êtes au service de la marquise de...

— La marquise de Monflor, monsieur.

— Ah ! très bien.

— Monsieur connaît ?

— Oui, vaguement. Vous veniez de loin ?

— D'Espagne, et voyez la déveine, fit Georges qui s'oubliait, j'ai traversé les sierras et les cols des Pyrénées, j'ai escaladé Rocamadour pour arriver à échouer sur ces taupinières.

— Le fait est, dit la jeune femme, que vous n'avez pas eu de chance. Il y avait si bien la place de passer.

— Oui. Seulement, j'ai eu une distraction car vous me rappelez, madame, étonnamment, étrangement, notre bien chère Impératrice Yvana. Je vous ai regardée, madame, et je me suis troublé ; cela m'a perdu. Je ne saurais le regretter.

— Le Prince Fédor avait eu un froncement de sourcils.

— Vous pouvez vous en aller, mon garçon, dit-il mécontent.

Georges de nouveau, s'inclina, et sortit.

— Mon oncle, observa Roma, quand le chauffeur fut hors de la salle à manger, ce garçon n'a guère des façons de valet.

— Ces chauffeurs vivent beaucoup avec leurs maîtres. Ça les forme.

— Vous auriez dû lui demander son nom. Il n'a pas salué comme un domestique. Ce n'est peut-être pas un chauffeur ordinaire.

— Baptiste, dit le Prince, au maître d'hôtel, rappelez le chauffeur.

— Revenez l'ami, vint dire Baptiste à l'entrée de l'office.

— Encore ! pensa Georges. Surveillons-nous !

Il entra.

— Mon garçon, vous êtes chauffeur de profession ? demanda Mme Sarepta.

— De profession ? Non, madame. Par accident seulement, c'est le cas de le dire ! ajouta-t-il en souriant.

— Vous n'êtes pas de ce pays-ci ? questionna le Prince Fédor.

— Oh ! non, je viens de loin.

— D'où ?

— Des montagnes du Nigel.

— En Alaxa ?

— Oui, je suis d'Arétow.

— D'Arétow ? répéta la jeune femme en tressaillant.

— Ah ! vous êtes un fidèle sujet de l'Empereur d'Alaxa ? demanda Fédor.

— Fidèle et dévoué, Prince. Vous aussi je crois...

Georges Iraschko, s'arrêta, se mordant les lèvres, mal dressé à son rôle.

Roma riait :

— Voulez-vous nous dire votre nom, monsieur le chauffeur ?

— Georges.

— Et c'est tout ?... Vous n'auriez pas par ahsard, une carte de visite sur vous ?

Le jeune Slave sourit, se voyant deviné. Il tira un portefeuille, posa sur la table un carton blanc surmonté de la couronne aux neuf perles.

Roma lut d'un regard :

COMTE GEORGES IRASCHKO

Capitaine

au 13e régiment des chasseurs du Nigel

Elle passa la carte à son oncle.

— Baptiste, mettez ici un couvert, dit-elle.

— Madame, excusez-moi. Je ne puis accepter de dîner avec ce costume de... chauffeur...

— Bah ! au hasard d'un sauvetage, ajouta le Prince ; vous pouvez encore moins acceptez une place à la table d'à côté.

— Mais je m'amusais beaucoup. Je vais vous demander en tout cas, à quitter ce cuir, au parfum odieux, et à passer encore une fois à l'office.

En disant ces mots, le jeune homme sortit de la salle à manger et rentra pour la troisième fois auprès des domestiques. Il commença à connaître les aîtres de la maison.

— Est-ce pourtant fini ? lui demanda la femme de charge qui préparait le couvert, à l'office avec un soin tout particulier.

— Pas encore, répondit Georges, en déboutonnant sa veste de cuir. Donnez-moi donc une chaise, ma belle, que je retire aussi ma culotte.

— Comment ? Vous voulez retirer votre...

— Parfaitement, chère petite. Ne vous émotionnez pas, je dînerai ainsi à la table des maîtres.

L'ex-chauffeur apparut alors en un complet d'étoffe angliase de bonne coupe et, élégant et fier, il retourna à la salle à manger.

. . . .

Assis entre ses deux hôtes, le jeune homme souriait.

— Vous êtes un mauvais acteur, dit Roma.

— C'est vrai. Je m'amusais trop.

— Vous n'avez jamais joué la comédie ?

— Jamais... quelquefois le drame...

— En effet, approuva le Prince. Quand on est officier de l'armée impériale, on apprend les rôles tragiques. Vous êtes en congé ?

— Oui, Prince. J'ai obtenu trois ans. L'Empereur m'a donné l'autorisation de voyager où bon me semble. Je n'avais presque pas quitté mon pays. Je ne connaissais en rien la France. Pour mon début, j'ai une véritable chance.

— C'est discutable... un accident...

— Bénévole. Aucun mal aux voyageurs et le bonheur inappréciable de vous être présenté, madame.

— Par le chauffeur...

— Oui, par ce maladroit qui vous demande pourtant une grâce, madame : celle de voir en lui un compatriote bien respectueusement reconnaissant.

— Vous arrivez d'Arétow en auto ?...

— D'Arétow, non madame, mais de Révals, où j'étais en garnison.

Georges s'arrêta. Une ombre avait envahi ses yeux, il eut un soupir.

— Vous évoquez un souvenir pénible, fit Roma, très bonne. Je vous en prie, ne répondez pas à nos questions indiscrètes.

— Rien ne saurait être indiscret, madame. Quand on a recueilli, avec votre bienveillance, un passant inconnu, il est naturel qu'on veuille le connaître.

— Oh ! vous vous méprenez, monsieur...

— C'est-à-dire que je m'exprime mal. Je veux dire tout simplement que je suis heureux, au contraire, de me présenter plus complètement à des hôtes aussi sympathiques. Nous sommes d'ailleurs frères d'armes, Prince.

— Pas précisément. Je ne suis inféodé à aucun corps de l'armée impériale. Je suis inscrit, il est vrai, sur les cadres de réserve en qualité de colonel ; mais puisse Dieu me garder de revêtir à jamais l'uniforme d'Alaxa.

— Vous n'aimez pas la guerre ?

— J'ai horreur de ces luttes entre les hommes égaux, habitants d'une même patrie : la Terre, fils d'un même Dieu... Mais elles sont parfois nécessaires...

D'un geste, Roma, anxieuse, interrompit son oncle. Puis, s'adressant au jeune comte, elle demanda :

— Alors, cette dame que vous accompagniez et que nous avons prise pour votre maîtr...

Elle s'arrêta, riant. (A suivre).

BYRRH

Vin généreux au quinquina

BOURSE DE PARIS

du 8 juillet 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France	....	....	Courrières	611	630
— Algérie	....	....	Lens	3?8	335
— Nat. Crédit	618	624	Boléo	421	430
— Paris P.-Bas	1282	13 5	Penarroya	1032	1049
— Union-Paris	845	875	Platine	145	168
Comp. Algérienne	1000	1045	Dabrowa	418	425
Comp. Nat. Esc.	922	915	Financ. Pétrole	207	205
Crédit Com. France	639	645	Pétroles Premiers	210	197
— Fonc. Fr.	1315	1328	Kuhlmann	425	430
— Lyonnais	1490	1545	Phosph. de Gafsa	833	845
— Mobilier Fr.	485	490	Prod. Chim. Alais		
Soc. Gén. Nom.	780	776	(Pechiney)	860	880
Rente Foncière	3?9	3 95	Messag. Marit.	110	106
Suez act. capital	11315	11425	Transatlantique	122	121
— Parts de Fond.	2550	2600	Voitures	643	658
— Soc. Civile	1.300	1.409	Caoutc. Indo-Chine	1060	1069
Est	645	....	Orosdi Back	89	89
Lyon	825	820	Say	1915	1924
Midi	677	675	Union Europ. Ind.		
Nord	1004	1005	& Finan.	1094	1104
Orléans	790	....	Russe Consolidé	13 30	13 40
Santa Fé	1199	1190	— 3% 96	7 ..	7 60
Métro	425	426	— 5% 1906	14 10	15 05
Distribution Elec.	976	945	— 4½ 1909	9 20	9 40
Comp. Gén. Elec.	1490	1493	Turc Unifié	61 50	61 55
Thomson	365	367	— 5% 1914	32 60	33 05
Elec. Métal. Dives	10.2	1053	Banque Mexique	525	530
Tréfil. du Havre	160	163			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane	882	895	Caoutchouc	219 50	226
Créd. Fonc. Egypte	3065	3075	De Beers ord.	1126	1133
Congo Sup. aux	680	685	— Pref.	1337	1326
Gr. Lacs Afric.			Hotchkiss	1092	1096
Nitrate Railways	1050	1040	Malacca ord	279 50	292 50
Wagons-Lits ord.	2170	2194	Mexican Eagle	94 75	95 75
Centra Mining	1462	1473	Montecatini	215	211
Rio Tinto	4034	4116	Phosph. Tunisiens	401	419
Azote	1380	1385	Rand Mines	300	304
Lautaro	686	606	Tanganyka	207 50	210 50
Pétrofina	1019	1028	Tharsis	384	389
Sucr. Egypte Ord.	1192	1141	Transvaal	412	407
Tabacs Ottomans	412	413	Tubize Priv.	450	455
Bakou	1762	1763			

PARQUET COMPTANT

3%	42 80	42 65	VILLE DE PARIS	1865 4%	634	630
3% Am.	53 7	53 30		1871 3%	293	293
3½ % Am.	....	....		— Quarts	77 50	76
5% 1915	52 95	53 25		1875 4%	325	323
4% 1917	44 35	44 35		1876 4%	325	325
4% 1918	43 70	43 70		1892 2½%	158	164
5% 1920	66 25	66 25		— Quarts	47	47 50
6% 1920	61 ..	61 ..		1894-96 2½	153	153 50
Et. 4% 1912	204	212		— Quarts	50	49 75
— 5% 1919	228	....		1898 2%	199	203
Bons Trésor 1922	444	453		— Quarts	48 25	48 50
— Févr. 1923	480	480		1899 Métro	163	162
— Sept. 1923	460 50	466 50		— Quarts	43	44 75
Oblig. décennales: 1919-1929	73	74		1904 Métro	189	189
— 1922-1932	69 75	73		— Cinquième	47	44
Crédit Nat. 1919	295	300		1905 2¾%	326	318
— — 1920	300	3 6		— Quarts	74	74
— — 1924	330	339		1910 Métro	145	144
— — 1921	387	388		— Demie	....	70
— Févr. 1922	450	450		1910 3%	150	156
— Juil. 1922	460	463		— Quarts	40	40
— Janv. 1923	345	345		1912 3%	152	158
— Juin 1923	335	337		1919 5%	240	241
Meurthe et Moselle	307	304		— Cinquième	....	54 75
Meuse (Recons.)	308	305		1921 5¾%	....	365
Nord 6%	344 50	330		Aniche	1106	1105
Ville d'Albert 6%	311	....		Marles	480	479
— Reims 1921	3?4	320		Makta El Hadid	?700	5600
— Verdun 6%	321	320		Etabl. Poulenc	685	665
— Mulhouse 1922	309	305		Saint-Gobain	3730	3730
Forges Jeumont	345	352		Bénédictine	33200	33260
Et. Elect. N.-E.	335	341		Cusenier	3095	3050
Eglises Dévas.	317	310		Dist. Indo-Chine	3300	345..
Grosse Métallurgie	315	308	COMMUNALES	1879	390	....
— Nouv.	309	310		1880	430	418
Cail. Fives-Lille	330	338		1891	185	176
Houillères Nord	330	339		1892	203	201
— 1922	342	341		1896	210	203
Indust. Sucr. Fr.	3 9 50	309		1906	210	205
— 1922	355	310		1912	110	110
Indust. Text. R. Div	299	295		1920	270	270
— Alsac. 6%	314	320		1922 L	....	315
— 1922	339	338		1922 N L	....	....
Métallurgie Sin	310	306	FONCIÈRES	1879	421	424
Mines Lens 6%	370	371		1883	182	194
Saint-Gobain 1921	456	460		1885	197 50	195
Usines Sin. 6¼	....	....		1895	214	205
Nord Sud	175	175		1903	210 50	214
Omnibus	562	575		1909	120	115
Tabacs des Philip.	....	2675		1913 3¼%	210	209
Commentry Fourch.	....	836		— 4%	285	286
Fives Lille	1594	1580		1917	175	175
Schneider	1150	1198		1921	353	340

BANQUE COMPT.			CHANGES		
Royal Dutch	33800	34750	Londres	104 05	104 07
Royal Dutch 1/10	3370	3480	New-York	21 44	21 42
Shell	466	479	Allemagne	....	....
Monaco	6720	6750	Belgique	98 87	98 55
Monaco 1/5	1318	1323	Espagne	311 62	311 75
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	857 50	856 50
			Italie	79 25	77 50
			Suède	574 50	....
Londres	104 55	103 40	Suisse	415 25	416 50
New-York	21 47	21 28			

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.

LA PUNAISINE foudroie PUNAISES Puces, Mites & œufs Conserve Lainages, Fourrures

CANET, herboriste, 18, rue des Ardilliers, et ARCHIMBAULT, herboriste, pl. Mancini Nevers.

ESTOMACS

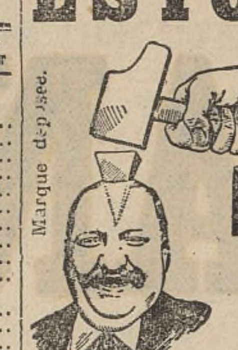

SAUVÉS Par les POUDRES DE COCK

Manquez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Eprouvez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas? Avez-vous des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des bâillements, de la somnolence ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre balonné ? Avez-vous souvent des alternatives de diarrhée, de constipation ? Sentez-vous des douleurs au creux de l'estomac, au foie, dans le ventre, dans le dos, entre les deux épaules ? Etes-vous vite fatigué, vite essoufflé ? Etes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies? Enfoncez-vous bien ceci dans la tête : les *Poudres de Cock* vous débarrasseront de suite de toutes ces misères et vous rendront la santé 6 fr. la boîte. Toutes pharmacies.

LES TROUBLES GASTRIQUES

peuvent être évités en prenant de

La Magnésie Bismurée

dans un peu d'eau après les repas. La Magnésie Bismurée empêche l'accumulation excessive d'acide dans l'estomac, presque toujours la cause des maladies de l'appareil digestif et ainsi assure une bonne digestion. Vous ne souffrirez jamais des maux d'estomac tels que l'indigestion, les brûlures, les aigreurs, lourdeurs etc., si au premier signe de malaise vous prenez de la Magnésie Bismurée (marque déposée). En vente dans toutes pharmacies, en poudre et en cachets. Satisfaction garantie ou argent remboursé.

ESTOMAC - FOIE INTESTINS - DIABÈTE

BUVEZ L'EAU MINÉRALE DE

POUGUES

St-LÉGER - ALICE

LA PLUS AGRÉABLE DES EAUX DE TABLE ET DE RÉGIME

ALCOOL de MENTHE DE

RICQLÈS

indispensable en été

MANUFACTURES FRANÇAISES

D'AMEUBLEMENTS COLLET-MERIAUD

(Varennes-sur-Allier (Allier)

STOCK VISIBLE : 30.000 meubles
Entrée libre. — Prix marqués
Ouverture permanente dimanches et fêtes compris).

Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour.
Maison de confiance. — Produits garantis

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages)

Notre

Catalogue Général

véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1.200 reproductions photographiques avec choix complet : Literie, Sièges. Chambres, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail etc. etc... est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

Etude de Mᵉ BOUQUILLARD
docteur en droit
notaire à Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte passé devant Mᵉ BOUQUILLARD, notaire à Nevers, le premier juillet mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Nevers (A. C.) le six du même mois, folio 44, case 289, M. Georges-Joseph GENTY, chapelier, et Mme Paule-Marie PRINCE, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, ont cédé à M. Alexandre-Léon-Auguste TURGIS, chapelier, et Mme Laura-Eva NOEL, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, et auparavant à Paris, avenue Parmentier, n° 121, le fonds de commerce de chapellerie qu'ils faisaient valoir à Nevers, place Président-Wilson, n° 2, à l'angle de la rue du Commerce, lequel fonds comprend la clientèle ou achalandage, le matériel et les objets servant à son exploitation, les marchandises et le droit au bail. L'entrée en jouissance a eu lieu le vingt-quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la seconde insertion, renouvelant la présente, et seront reçues au domicile élu à Nevers, en l'étude de Mᵉ BOUQUILLARD.

Pour première insertion :
Signé : BOUQUILLARD.
26.738

Etude de Mᵉ LOUIS, notaire à Vierzon.

A VENDRE A L'AMIABLE
En totalité ou en détail
Au gré des acquéreurs

UNE PROPRIETE

située à Vierzon rue Armand-Bazile, à 300 mètres du canal, comprenant :

1° Un immeuble industriel pour scierie, entreprises de travaux de construction, etc., composé de :

Deux maisons d'habitation ;
Grands ateliers de 265 mètres carrés de superficie ;
Grande remise de 8 m. 50 × 8 m. 50 ;
Hangar de 8 m. 40 × 3 m.
Grande cour.
Superficie totale 3.130 mètres carrés.
Eau, électricité

2° **Maison d'habitation** en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.474 mètres carrés.
Electricité.

3° **Un pré** de 3.328 mètres carrés, avec maison et remise en bois.

Le tout libre de location.

S'adresser pour renseignements à Mᵉ LOUIS, notaire, et pour visiter, sur les lieux.
26.417

Etude de Mᵉ DUBOIS
notaire à St-Benin-d'Azy

A AFFERMER
pour le 11 novembre 1925
LE DOMAINE DE CHERAULT ET PAILLOT, commune de St-Benin-d'Azy, d'une contenance totale de 131 hectares.

S'adresser à Mᵉ DUBOIS, notaire. 26.731

Etude de Mᵉ BONNET
commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES

A Nevers (Nièvre), le samedi 11 juillet 1925 :

I. Place Carnot, à 13 h. : 3 **CHEVAUX** « réformés du service de gendarmerie ». Et 2 **FORTES JUMENTS** de trait « réformées du service de la voirie municipale ».

II. Salle des ventes, avenue G.-Clemenceau, n° 1, à 13 h. 30 : **MATERIEL** de boulangerie: pétrin mécanique, comptoir avec couteau, bascule, balance, poids, étouffoir, etc., etc.

Et **MOBILIER** : bibliothèque à 2 corps, lits, cuisinière. Table et chaises de salle à manger, casier à bouteilles, buffet, machine à coudre, table-bureau, appareils de chauffage, objets divers.

Au comptant, frais en sus.
26.733

Etude de Mᵉ GAULIER, huissier
à Châtillon-en-Bazois

VENTE VOLONTAIRE
Aux enchères publiques
IMPORTANT MATERIEL D'AVICULTURE

(Par suite de cessation d'exploitation).

Le dimanche 12 juillet 1925, à 14 heures, à Mingot, commune de Châtillon-en-Bazois.

Il sera vendu par le ministère de Mᵉ Gaulier, huissier, à Châtillon-en-Bazois, savoir :

33 poulaillers démontables avec perchoirs, 2 couveuses, 3 éleveuses, grande quantité d'abreuvoirs et augettes (tôle galvanisée), un clapier, broyeur d'os, 25 barrières fer, poteaux fer (hauteur 2 m. 50), bon grillage très solide (1 m. de hauteur et 2 m.), gros fil de fer, sacs, caisses et paniers pour expéditions de volailles.

Au comptant, frais en sus.
26349

Agents d'Affaires

Cabinet de M. PICARD
34 bis, avenue G.-Clemenceau
Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE PROPRIETE
sise rue de Vauzelles, n° 14, à Nevers.

Comprenant maison de 7 pièces avec cave et grenier, remise, hangar, jardin d'une contenance totale de 7.000 mètre environ. Libre très prochainement.

S'adresser pour tous renseignements et visiter à M. PICARD. 25.303

PETITE PROPRIETE
A VENDRE A L'AMIABLE
dans la Nièvre

Une maison en bon état, 3 pièces au 1ᵉʳ étage, cour, cave, jardin 6 ans, puits et pompe à la porte, pré 30 ares, bois 1 hect., à 5 kil. de la gare d'Epiry-Montreuillon.

Prix 25.000 fr.
S'adresser à M. JEANNE.

AUTRE MAISON
sise à Monceaux-le-Comte

Comprenant : un grand magasin à usage d'épicerie-mercerie, etc., avec ses rayonnages, bancs, comptoirs, vitrines, 5 pièces, cour, cave, remise. Prix 35.000 fr.

Pour visiter et traiter s'adresser, soit à M. E. JEANNE, 42, avenue G.-Clemenceau, Nevers, ou sur place, à MM. LORILLOT père et fils, propr.
26.736

POUR ACHETER OU VENDRE avantageusement tous IMMEUBLES OU FONDS DE COMMERCE

les meilleures occasions ne sont pas toujours publiées, il ne suffit donc pas de consulter les annonces, adressez-vous en toute confiance au

CABINET GROUSSOT
Ancien principal clerc de notaire,
7, rue Littré, BOURGES
22ᵉ année

qui est en relations avec de nombreux vendeurs et acquéreurs.

Quantité de clients doivent leur réussite et leur prospérité à ses conseils et à son intervention.

Renseignements gratuits
Discrétion
25.746

A vendre canton commerçant Nièvre **FONDS AUBERGE ET CAMIONNAGE** avec immeuble. Prix : 55.000 fr. dont 2/3 comptant.

Ecrire : GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon.
26.415

A VENDRE
BELLE PROPRIETE, joli site Morvan, composée de château et villa meublés, petite métairie, dépendances, beaux parcs, étangs, quinze hectares de terres. Prix 235.000 fr.

S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, à Dijon.
26.601

A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc ou en détail au gré des acquéreurs

Bon Domaine d'Elevage

Situé dans la région de Corbigny (Nièvre)
Comprenant :

1° **JOLIE MAISON DE MAITRE**, à l'état de neuf, de 7 pièces, distribution d'eau, facilité d'avoir électricité ; jardin potager et petit parc, le tout d'une superficie de ...... 2 hc. environ
2° **BATIMENTS D'EXPLOITATION** avec confortable maison d'habitation pour fermier, le tout en parfait état ; distribution d'eau dans la maison et les écuries.
3° **PRES** avec canaux d'irrigation .... 56 hc. environ
4° **TERRES DE CULTURE** .... 20 — —

Contenance totale .... 78 hc. environ

Très grandes facilités de paiement
5 % en sus du prix
Faculté d'échanger

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser à : **M. L. NERAULT**, propriétaire, 11, rue des Arènes, à Bourges, qui se rendra sur place à toute demande des acquéreurs.
26.263

2.570. **EPICERIE-BUVETTE**, en plein pass. ville S. M. Bail 11 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 58.000 fr. dont 40.000 fr. en liq. On place net 10.000 fr. Bout., s. à m., cuis., ch., cour, lavoir. Px à déb. avec 20.000 fr. compt.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.605. **VINS ET LIQUEURS** à emporter (gr. licence), à Paris, bon coin. Bail 10 ans, loy. 5.200 fr. Aff. 900 fr. par jour, de 23 à 25 %. Magas. arr. bout. cave monte-charge), s. à m., cuis., appart. de 4 pièces et 2 déb. Prix à déb. On traite avec 100.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.600. **CAFE-BAL** place imp. marché. Bail 7 ans, loy. 1.100 fr. Aff. 3.000 fr liq. et 600 fr. entrées bal par mois. On place net 8.000 fr. par an .3 gr. salles, piano auto., office, cuis., 6 ch., cour, dépend. Prix à déb. On traite avec 18.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.601. **EPICERIE FINE**, tenue 18 ans, ville comm., gr. ligne P.-L.-M. Bail à vol., vend. propr. Aff. 200.000 fr. On place net 20.000 fr. Bout., s. à m., cuis., 10 pièces, 2 réserves, cour, vastes dépend. Prix à débat. On traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.614. **BEURRE-ŒUFS-FRUITERIE - PRIMEURS-EPICERIE-MERCERIE - CONFISERIE,** plein centre imp. canton. Aff. 200 fr. par jour à 35 %. Bout., cuis., 2 ch., cour avec cuis. d'été et appenti. A vendre fonds et immeuble. On traite avec 15.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.626. **VINS - LIQUEURS - CHAMBRES MEUBLEE**, sur rivière, site très fréquenté. Bail 12 ans, loy. 2.500 fr., ss.-loc. 7.000 fr. Aff. 58.000 fr. On place net 15.000 fr. par an. Terrasse, belle salle, cuis., ch., gr. cabinet. 8 ch. meublées .Prix à déb.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.612. **CARROSSERIE-FORGE et CHARRONNAGE**, ville S. M. Bail 11 ans, loy. 1.200 fr. Aff. 79.000 fr. On place net 15.000 fr. par an. 2 ateliers, gr. cour, hangar, dépend., cuis., s. à m., 3 ch., gr. jard. Prix à déb. On traite avec 18.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.613. **CHAUSSURES** (vente et réparations), tenu 12 ans, gr. bourg. S. M. Bail 7 ans, loy. 400 fr. Aff. 50.000 fr., dont 10.000 en réparations. Bout., arr.-bout., cuis., gr. ch., dépend. Prix à déb. On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.593. **LINGERIE-PARFUMERIE**, plein centre gr. ville S. M. Bail 9 ans, loy. 1.600 fr. Aff. 100.000 fr. à 33 % (en augm. constante). Beau magas. moderne, réserve, log. facult. de 5 pièces. Prix à déb.
FRANCHON, Fontainebleau.
26.604

Officiers Ministériels

Etudes de : Mᵉ CHATEAU, notaire à Vichy (Allier) Et de Mᵉ Jean LABOURET, avoué à Saint-Quentin (Aisne), 9, place des Enfants-de-Chœur (successeur de son père).

VENTE
PAR SUITE DE LICITATION
EN TROIS LOTS

avec faculté de réunion des deux premiers), le samedi 25 juillet 1925, à quatorze heures, en l'étude et par le ministère de Mᵉ CHATEAU, notaire à Vichy (Allier), commis à cet effet, de :

UNE BELLE PROPRIETE
située à 5 kilomètres de Vichy, divisée en trois lots :

Premier lot. — Une propriété, sise à Laudemarière, commune de Creuzier-le-Vieux, canton de Cusset (Allier), et faisant partie du château de Laudemarière, comprenant :

1° Une maison de maître élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée formant entre-sol, d'un premier étage avec grenier au-dessus :

2° Bâtiments divers à usage d'habitation et d'exploitation, remises et écuries ;

3° Cour ;

4° Parc faisant suite à la [illegible]

6° Tennis ;

7° Pompe et réservoir qui seront communs avec le 2ᵉ lot ci-après.

Le tout clos de murs et treillages.

Deuxième lot. — Une propriété sise au même lieu, comprenant :

Maison d'habitation élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée formant entre-sol, premier étage, grenier au-dessus, cour, garage sur rue ;

2° Bâtiments divers en mauvais état ;

3° Cour et jardin ;

4° Cave sous les bâtiments de M. Ponthenier.

Pompe et réservoir commun avec le premier lot.

Troisième lot. — Un jardin de la contenance de 9 ares 43 centiares environ, sis au même lieu de Laudemarière, porté au plan cadastral sous les nᵒˢ 662 et 663 P, section B.; limité :

Au nord par le premier lot ci-dessus.

Au levant par la propriété Bernard, sentier entre deux.

Au couchant par la propriété Crépy et en partie par la propropriété Sarrazin.

Et au midi par divers propriétaires, sentier entre.

Jouissance le 15 août 1925

FACULTE DE REUNION DES DEUX PREMIERS LOTS

Les premier et second lots ci-dessus désignés seront mis en vente et adjugés séparément, mais les adjudications ne seront que provisoires et les deux lots seront ensuite mis en vente, si la réunion est demandée, en un seul lot, sur une mise à prix formée de la réunion des prix d'adjudication desdits lots ou de leur première mise à prix, au cas ou aucun amateur ne se serait présenté. Dans le cas où la dite réunion ne se serait pas demandée ou si cette dernière mise en vente ne donnait pas de résultats, les adjudications provisoires de chacun desdits lots seraient alors définitives.

MISE A PRIX

Premier lot, vingt-cinq mille francs..	25.000
Deuxième lot, dix mille francs	10.000
Troisième lot, cinq cents francs	500
Total	35.500

Pour tous renseignements s'adresser à :

1° Mᵉ CHATEAU, notaire à Vichy (Allier), dépositaire du cahier des charges ;

2° Mᵉ GUIARD-LATOUR, notaire à Saint-Quentin, 44, rue d'Isle ;

3° Mᵉ Jean LABOURET, avoué poursuivant la vente, 9, place des Enfants-de-Chœur, à St-Quentin.
26.717

Etude de Mᵉ BONNET
commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES

A Nevers, place du Champ-de-Foire (hall de la Société d'Agriculture).

Le dimanche 12 juillet 1925, à 16 heures.

21 **CHIENS** de chasse et autres (primés et non primés).
Au comptant, frais en sus.
26.723

On demande **TROIS ACTIONNAIRES** pour chasse environs Nevers.

S'adresser GARAGE DE BESSÉ, rue Félix-Faure, Nevers.
26.674

Ventes de propriétés

A VENDRE, aux Chéreux, commune de Besson (Allier), **une petite maison** avec jardin.

S'adresser à Mᵉ DOUSSON, notaire à Souvigny (Allier).
26.042

Locations

On Offre

BOUTIQUE de maréchal, ayant plus d'un siècle d'existence, au Bengy, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), à louer au 11 novembre 1925.

S'adr. à M. DELANCE, même lieu. 26.181

PETITE PROPRIETE avec grand jardin, 130 châssis et un demi-hectare de terre, à 2 km. de Nevers, conviendrait pour jardinier, jouissance au 11 novembre 1925. On joindrait un champ d'un hectare et demi si l'amateur le désire.

Bureau du journal. 26.703

FERME de la Madeleine, située communes de Villeneuve et de Sainte-Thorette, contenance 120 hectares environ, prés et pacages. Beaux bâtiments et cheptel. Electricité, à affermer en métayage ou à fermage, pour la Toussaint ou 11 novembre.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. BLOT, régisseur à Mehun-sur-Yèvre (Cher). 26.662

MAGASIN vide, propre, avec arrière-boutique, libre de suite, quartier ouvrier, pet. loyer, eau, gaz, électricité, à l'année. Prix demandé quinze cents francs comptant.

Bureau du journal. 26.665

CHASSE à affermer aux environs de Nevers.

Bureau du journal. 26.647

3 **BELLES ET GRANDES PIECES**, libres de suite

Bureau du journal. 26.684

On demande

2 **PIECES** non meublées dans faubourg de Nevers.

Bureau du journal. 26.716

REZ-DE-CHAUSSEE, pouvant servir au commerce, aux environs de la gare de Nevers.

Bureau du journal. 26.533

Vente de Fonds de Commerce

A prendre de suite **TISSUS CONFECTION** en gérance, **épicerie, mercerie, chaussures, coiffures, à son compte,** tournées importantes à continuer.

S'adresser à M. JAILLARD, Menou (Nièvre). 26.611

Ventes

AUTOMOBILE RENAULT, 12 CV. Etat neuf, démarrage, éclairage électrique.

Bureau du journal. 26.655

CHARRETTE ANGLAISE et **HARNAIS**, en bon état, à vendre cause départ, pressé.

S'adr. général de BELENET, 22, rue de Nièvre, Nevers.
26.740

10 HP. **CITROEN**, parfait état, 2-2 places, à profiter de suite, cause double emploi, 11.000 francs.

M. DREUX, à Pougues-les-Eaux (Nièvre). 26.619

JOLIE TORPEDO, 6 chevaux, 4 cylindres, très bon état. 5.500 francs.

Bureau du journal. 26.668

2 **REMORQUES** 5 m. × 2 m., à 4 roues, bon état, prix intéressant. Cie AUTOBUS, rue Paul-Cabet, Dijon. 26.698

FORD. Camionnette, carrosserie neuve, bon état de marche.

ZEBRE. 6-8 CV., torpédo 4 places, éclairage, démarrage électriques, état de marche.

CHENARD ET WALCKER. 10 CV. Torpédo 4 places, état de marche, bas prix.

DELAHAYE. 8 CV., 2 places, coffre arrière, état de marche, bas prix.

Garage MIAS et LEBAS, 42, avenue Georges-Clemenceau, Nevers. 26.714

2 **BACHES** de 80 mètres carrés, 10 m./ 8 m. peu usagées, bon état, très pratiques pour garantir de la pluie les meules de fourrages et de récoltes ; prix avantageux.

S'adresser à M. A. BRAIL, 11 bd de la République, à Nevers. 26.683

BELIERS SOUTDHOWN.

S'adresser à M. Marcel COLAS, à Cougny, par Saint-Benin-d'Azy (Nièvre). 26.718

BOIS DE CHAUFFAGE, déchets de scierie à vendre. 9 fr. le stère.

S'adr. Lucien LECLERCQ, scierie, au port de Plagny, près Nevers (Nièvre). 26.625

CHIEN D'ARRET, 2 ans, genre braque bourbonnais, peu dressé s. gar., cause excès de nombre.

JOUSSELIN, château de la Chapelle, Montlinard, par La Charité (Nièvre). 26.730

2 **MACHINES** à tricoter, état de neuf, marque Clais et Laborieuses, cause double emploi. Usage à tous tricots.

Bureau du journal. 26.651

MATERIEL AGRICOLE d'occasion, état de neuf. Faucheuses : 1 Deering, 2 chevaux ; 2 Cormick, 2 chevaux ; 3 Wood Pilter, 2 chevaux ; 1 Massey Harry, 2 chevaux ; 1 Champion 1 cheval, 2 rateaux faneurs de 2 m. 10 ; 1 faneuse 6 fourches. Moissonneuses-javeleuse: 1 Jannel, 2 chevaux ; 1 Hirondelle, 2 chevaux. 1 Wood Piller, 1 cheval. Charrues : 3 Brabant doubles ; 1 défonçeuse Piller. Charrues n° 3 et 4. Divers autres instruments.

S'adresser à M. Ch. CARRE, 11. rue Régemortes à Moulins (Allier). 25461

MACHINES A TRICOTER ttes largeurs et jauges. Prix de fabriq., aiguilles, accessoires. Travail assuré. Catalogue, apprentissage gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. La Laborieuse, 10, quai Orléans, Nantes.
23.601

PETRIN MECANIQUE, état neuf, cause cessation commerce. S'adr. AGENCE HAVAS, Clermont-Ferrand, n° 3.091.
26.734

Personnel

On demande

2 **AJUSTEURS, 1 TOURNEUR, 2 MOULEURS** de 20 à 40 ans, très bons professionnels, aux fonderies de Rosières, près St-Florent (Cher).

Ecrire à M. le directeur technique des USINES DE ROSIERES, par Lunery (Cher). 26.735

CHAUFFEUR auto, célibataire, pouvant au besoin faire service intérieur, pour environs Paris.

S'adresser à Mme de VILMORIN, Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise). 26.390

CHAUFFEUR, libéré service militaire, sachant bien conduire, pour maison bourgeoise.

S'ad. au Garage NANDROT et Cᵉ, à Nevers. 26.613

CHAUFFEUR camion NASH-QUAD, pour transport bois de chauffage, très bon salaire. Inutile de se présenter sans références.

M. BOURGEOIS, bois, à Montreuillon (Nièvre). 26.692

GARDE moulin sérieux, avec références, pour moulin près Saint-Amand (Cher), logé si marié, nourri logé si célibataire.

S'adresser à M. MONTIGNY, Saint-Amand (Cher).
26.660

CHAUFFEUR marié, la femme également employée à la source, le ménage est logé.

S'adresser aux EAUX MINERALES DE SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (Nièvre). 26.737

Des **COURTIERS - RECEVEURS**.

Administration « PARIS-NEVERS », 15, rue La-Fayette, Nevers. 26.741

ENGRENEUR pour la campagne de battages.

M. Georges PECHENOT, aux Bries-Appoigny (Yonne). 26.713

EMPLOYE DE BUREAU (comptabilité - correspondance), ayant fait service militaire.

RETRAITE, pour encaissement et courtage.

S'adresser à M. SALLE, 26, rue de Paris, Nevers. 26.715

OUVRIER MECANICIEN.

Garage FRAISE, 16, rue de Paris, Nevers. 26.724

SECRETAIRE au courant, est demandé par le maire de St-Benin-d'Azy (Nièvre).

Se présenter ou fournir références au maire. 26.726

EMPLOIS VACANTS, toutes professions, France, Colonies, Etranger.

RAPID PRESSE, B. P. 50, Paris (10ᵉ). 20.221

GENS DE MAISON
On demande

CUISINIERE, munie sérieuses références, pour Beaune.

S'adr. à Mme André MOREY, à Beaune (Côte-d'Or). 26.603

Divers

On demande **CHAUDIERE VERTICALE**, 4 à 5 chevaux.

Faire offre à M. MILLET, pneumatiques, Champ de Foire, Nevers. 26.744

On demande a acheter **BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES** à 0 fr. 40 la bouteille.

Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

Maison DORMONT
13, rue J. Jaurès, Nevers
Constructeur-Mécanicien

Locations machines locomobiles de 9 à 30 CH. V. pour moulins et battages.

Matériel de scieries à louer ou à vendre.

Poulies, transmissions, paliers, courroies.

COMPAGNIE ASSURANCES accidents, incendie, perte vénale des fonds de commerce, avec combinaisons nouvelles, mortalité du bétail et des chevaux, grêle, disposant petit portefeuille, cherche **AGENT GENERAL**, pour Nevers et environs.

S'adr. à M. RAMADE, place de la Gare, Montceau-les-Mines.
26.567

100 **FRANCS PAR JOUR**, rep. fac., art. 1ʳᵉ néces. Hom. ou Dame.

Ecr. NEW AMERICA, Villefranche-sur-Mer (A. Mmes).

Cycles et Automobiles

GARAGE — LOCATION — REPARATIONS
Fournitures générales pour cycles et autos
STOCK DE PIECES FORD D'ORIGINE
Voitures neuves et d'occasions
DISPONIBLES EN MAGASIN

Pierre TENAILLE
Mécanicien, IMPHY (Nièvre)
Agent des cycles Helyett et J.-B. Louvet
SOUDURE AUTOGENE

Déménagements -:- Transports

Ancienne Maison BAILLY
Fondée en 1868
Téléph. 40 — R. C. Nevers 5101

CHAUTARD Frères & Cⁱᵉ
Successeurs
Correspondant des Chemins de Fer
NEVERS

CAMIONS AUTOMOBILES
Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capitonnés avec ou sans remorques

CHARPENTES FER ET BOIS

SPECIALITE D'ESCALIERS
Ancienne Maison DUMAS et PHILIPPAS
DARTON Frères
Successeurs
Bureaux et ateliers :
Faubourg de Mouësse — NEVERS
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
— : — MENUISERIE — : —
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AUTOMOBILE

BALLOT 2 litres sport et touriste.
VERMOREL 10 C. V. 1000 kgs. Camionnettes 600 et
DONNET-ZEDEL 7 et 11 C. V. Camionnettes 300, 600 et 1800 kgs
CYCLECAR VIOLET 5.260 francs.

Garage T. CHRIST
Rue Gambetta, 12 et 14
MOULINS
T. 15 — Atelier de Réparations

PRETS ARGENT A TOUS

Ecrire : Receveur de rentes 23, rue Hyacinthe-Langlois, Rouen (Seine-Inférieure).

-FANTASIA-

Magasin d'ouvrages de dames et Travaux d'art

Mᵐᵉ Veuve BOUILLOT
31, rue La-Fayette, 31, NEVERS
Grand choix d'articles dessinés et brodés
BRODERIES, DENTELLES
Fournitures et accessoires pour tous travaux. La Maison exécute tous dessins et montage d'ouvrages

FABRIQUE DE DRAGÉES et Nougatines

Spécialité de Boîtes de Baptêmes

FONTENAY
Confiseur-Chocolatier
10 et 12, place Guy-Coquille, NEVERS
Téléphone 3-01

AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections

TARDIVON-BENDELL
-CLAMECY-
Téléphone 60

ESTOMAC (Maladies d') facilement chez soi, à peu de frais *Guéries* par les EUPEPTASES DUPEYROUX. Méthode gratis et franco sur demande au Dʳ DUPEYROUX, 5, Square de Messine, 5, Paris, avec attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite*.

Démangeaisons
Boutons - Rougeurs
Furoncles
Dartres

Eczémas
Acnés - Herpès
Psoriasis

Vices du Sang
Leur guérison assurée

Acné, herpès, eczémas, psoriasis, sycosis, érythème sont autant de vices du sang faciles à détruire. Quelles que soient leur origine, leur gravité et leur ancienneté, nous affirmons pouvoir apporter une guérison rapide et certaine de ces affections, sans pour cela obliger le malade à changer ni ses habitudes, ni ses occupations. Il en est de même pour les hémorroïdes, les varices avec ulcères ou non qui sont également les manifestations d'un sang plus lourd et troublé. Nous pouvons encore affirmer la guérison absolue de tous les maux arthritiques : rhumatismes, goutte, gravelle, sciatique, artério-sclérose, dont la cause unique se retrouve aussi dans un sang surchargé d'acide urique et par conséquent vicié. Ces affirmations qui, pour certains, paraissent osées, ne sont que l'expression de la vérité pour des milliers de malades du sang guéris par le Dépuratif Richelet. En voici une preuve :

Je viens de terminer une cure de Dépuratif Richelet *et suis heureux de vous apprendre ma complète guérison. Le maudit eczéma qui me faisait souffrir a en effet disparu. Les démangeaisons m'ont enfin quitté. J'ai retrouvé le sommeil, repos et toute ma tranquilité.*

M. ANDRÉ DUPUIS, à Clastres (Aisne

Le flacon: 11 fr. 95 dans toutes les bonnes pharmacies. A défaut et pour renseignements sur le traitement, écrire à L. RICHELET, de Sedan, 6, rue de Belfort, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

Matériaux de Construction

Anc. Maison J.-B. BOUDOT
A. POUSSON
Successeur
Quai de la Jonction, NEVERS
Téléphone 2-42

CHAUX
Ciments naturels et artificiels
PLATRE DE DECIZE ET DE PARIS
Tuiles — Briques — Carreaux — Ardoises
Eternit pour couvertures à bon marché
Tuyaux de grès. Produits réfractaires

CIMENTS DEMARLE et LONQUETY
Livraison rapide par camion automobile
Prix spéciaux pour Fourniture directe par wagons et bateaux

Machines à coudre en Gros 'EXCELSIOR'

Vibrante, centrale, rotative, Machine surjetteuse « Excelsior » impérial. Moteurs électriques et réostats brevetés.

E. RACLIN
7, rue du Pont-Cizeau
NEVERS

Vente gros : Aiguilles, Courroies, Huile en bidons et flacons. Pièces détachées pour tous systèmes.

OPTIQUE MEDICALE

Voyez comme à vingt ans, avec les « Verres Kaloscope »
Seule maison de vente
Phⁱᵉ CLOSTRE, 9 rue St-Etienne, NEVERS

AVEC LE
GROUPE "IDÉAL CLASSIC"
VOUS AUREZ
un Service continu d'Eau chaude
pour Salle de bains, Cuisine, etc.
tout en vous assurant le
Chauffage par Radiateurs de plusieurs pièces
Projets et Devis sur demande

J.-B. PETITJEAN, Constructeur

PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS

GUERISON certaine des TOUX REBELLES
POUDRE DELARBRE
40 ans de succès. - La boîte: 7 f. 60
Toutes pharmacies et PIOT, 117, r. Vieille-du-Temple, Paris. R.C. Seine 64.264

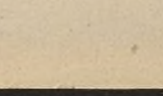

JEUDI 9 JUILLET

Première Journée des

SOLDES APRÈS INVENTAIRE

AUX DAMES DE FRANCE

NEVERS

Rabais Enormes

Aperçu de quelques lots parmi les milliers qui seront offerts

PALETOTS DE LAINE toutes formes, tous coloris. Soldés : 49 fr., 39 fr., 29 fr. et....	19.90
ROBES TRICOT DE LAINE, teintes nouvelles, 45 fr., 39 fr., et....................	29 »
UN LOT LISEUSES LAINE ET SOIE. Valeur 70 fr. Soldées à....................	39 »
Grand choix de ROBES DE COTON, jolies dispositions nouvelles, depuis...........	29 »
UN LOT GANTS FANTAISIE, manchettes, haute mode, depuis.....................	5.90

CHEMISES OXFORD, rayures nouvelles, col assorti, poignets mousquetaire........	19.90
CHAUSSETTES COTON CACHOU, hors cours	2.95
JOLIES CHAUSSETTES FANTAISIE. Sacrifiées	4.90
TABLIERS D'ENFANT. Jolis modèles. Depuis	3.95
BARBOTEUSES jersey de coton. Depuis..	9.90

CULOTTES beau shirting brodetie mains—	9.90
UN LOT CORSETS, tous genres, toutes formes. Soldés depuis....................	4.95
Tous nos modèles en haute Mode et Confection pour DAMES seront sacrifiés à 75 0/0 de leur valeur.	
CREPON tuyau, toutes teintes............	2.75
CREPON impression, dernière nouveauté..	3.45
TISSU EPONGE, tous coloris............	5.90

BEAUX VITRAGES, tulle filet applications, couleurs	19.90
VERRES coniques, taillés côte plate.......	1.95
CABARETS liqueurs, cristal de Bohême..	17.50
ASSIETTES A ASPERGES	1.95
UN LOT ABAT-JOUR EN SOIE, cretonne, papier. Soldés depuis	0.75
MANNEQUINS fin de série	25 »
BEAU SAC DE DAMES MAROQUIN NOIR. Valeur 32 francs. Soldé.................	19.90

Voir nos Etalages - Occasions jamais vues

GRANDE DISTRIBUTION DE BALLONS AUX TOUT PETITS

On devient Propriétaire !

en s'adressant à

LA

Prévoyance de l'Ouest

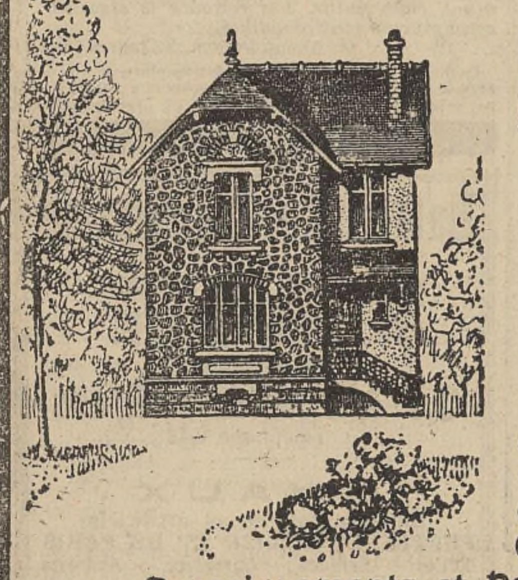

Société Mutuelle d'Epargne et de Construction

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

qui vous facilitera, par des crédits de 10 ou 15 ans. l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirerez.

Renseignements et Documents gratuits :

S'adresser à la DIRECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS

Agence cantonale : M. DAUDET à Mars-sur-Allier.
Inspection particulière : M. FONTANEL, à Château-Chinon ;
Inspection particulière : M. SIMONIN, à Decize.

BANQUE POPULAIRE DE LA NIÈVRE

SOUS LE CONTROLE DE L'ETAT

NEVERS — 1, Place de l'Hôtel-de-Ville — NEVERS (Téléphone 1-38

ESCOMPTE — RECOUVREMENTS — AVANCES — COMPTES-COURANTS
DEPOTS DE FONDS — TITRES ET COUPONS

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS

R. C. Nevers 480

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis

R. C. Nevers 560 — ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ EGALE

A la Ville du Puy

Mlle L. ORÉTEAUX

18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

CYCLES

'L'Inder'

Les seuls possédant la patte arrière de sécurité « L'INDER », Btée S. G. D. G.
Roulement incomparable.
Solidité à toute épreuve.
PRIX AVANTAGEUX

S'adresser aux Agents de la marque ou à défaut à la Fabrique des Cycles « L'INDER », 15, rue des Quatre-Chemins, Nevers (Nièvre). — Tél. 2-83.
Catalogue franco sur demande

LA LOCATION INDUSTRIELLE

224, rue de Rivoli, PARIS (1er)

vous procure avec LONG CRÉDIT toutes les MACHINES industrielles, agricoles, automobiles

DONT VOUS POUVEZ AVOIR BESOIN

Agent général pour la région :
G. BLANC, 11, rue Gambetta, NEVERS (Nièvre)

HOTCHKISS

12 CV

Le juste milieu

Agent pour la Nièvre :
GRAND
Garage de la Nièvre
8, rue Félix-Faure, NEVERS

PARQUET DE CHÊNE

JULL & Cie. PANNEÇOT-LIMANTON (Nièvre). Tél. Limanton N° 1.

Point de Hongrie — Bâtons rompus

Fabrication soignée
Livraison rapide
Remise pour grosses Quantités

Très beau parquet
Bonne qualité
Qualité pour greniers

USINE & BUREAU à 300 mètres de la Gare MOULINS-ENGILBERT (P.L.M.)

On demande ...

AUX DEUX CLOCHERS

AUX DEUX CLOCHERS — G. C.

Ses Chaussons fourrés

Chauds et inusables

A exiger partout

Gros : Gabriel CLAYEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

ELECTRICITÉ

Installations Usines et appartements
Force - Lumière - Sonnerie - Téléphone -
Equipement voitures automobiles
Charge d'accus de voitures et T. S. F.
Moteurs électriques et à essence
Toute puissance

Petit Appareillage électrique

Lampes de toutes marques
Et toute intensité
Lustres, Plafonniers et appareils de chauffage

A. OUGEN

6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)
Téléph. 34 — R. C. 60/4.051

L'OPTIQUE est une science

MYOPES ou PRESBYTES

en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX

LUNETIERS

C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Kossuth

Hernieux

« *JE PORTE un bandage de chez* TEILLET-GILBERT, *parce que seuls bandagistes-spécialistes de la région du Centre.*

« *TU PORTES un bandage de chez* TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet, et non pas un voyageur, t'en fait lui-même l'application.*

« *IL PORTE un bandage de chez* TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application.*

« *NOUS PORTONS un bandage de chez* TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet est toujours à notre disposition pour un conseil gratuit.*

« *VOUS PORTEZ un bandage de chez* TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet garantit la contention par ses appareils.*

« *ILS PORTENT un bandage de chez* TEILLET-GILBERT, *parce que les mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués ».*

7, Rue Saint-Etienne, NEVERS

Chasseurs ! par curiosité !

Voyez nos modèles sensationnels ! PRIX DE GROS
Hammerless « LE RÊVE » incomparable 550 fr.
Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABEILLE réunis
81, Rue Turbigo Métro-République Paris — Le meilleur marché de toute la France — *Catalogue 0.50*

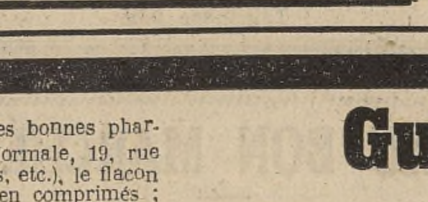

ED. SEINE 33008

LE RECHAPAGE DES PNEUS A VECU ! !

AUTOMOBILISTES !!

Un recaoutchoutage FIT = Un Pneu Neuf

Pierre BINON

Procédé FIT

Faubourg Saint-Privé. DECIZE (Nièvre)

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.

Lecteurs vous trouverez dans toutes les bonnes pharmacies (Paris : Pharmacie Normale, 19, rue Drouot ; Pharmacie Vée, 45, faubourg Saint-Denis, etc.), le flacon de la Poudre de l'Hôpital, soit en poudre, soit en comprimés ; même composition et même prix (8.75) ; vous êtes sûr de trouver cette spécialité si connue à Paris, dans toutes les Pharmacies de la Nièvre, dont les noms suivent, ce qui prouve combien la Poudre de l'Hôpital est répandue dans notre région, ou si vous êtes éloigné d'une pharmacie, écrivez au Dr du Laboratoire de La Poudre de l'Hôpital, à Les Aix-d'Angillon (Cher), qui vous enverra un flacon franco contre 9 fr. 50 en mandat-poste.

Nevers, Phie. Bernamont, Reuillon, Fournier ; Cosne, Phie. Seguin, Paillard, Cocos ; Clamecy, Phie. Pilgrain ; La Machine, Phie. Morice ; Decize, Phie. Carré ; Pouilly, Phie. Crocq ; Varzy, Phie. Suisse ; Guérigny, Phie. Boiron ; Saint-Saulge, Phie. Pillon; Saint-Benin-d'Azy, Phie. Girard ; Lucenay-les-Aix. Phie. Fouache; La Charité, Phie. Léchevin, Phie. Dumont ; Saint-Pierre-le-Moûtier, Phie. Suisse.

Guérison des Maladies de l'Estomac et de l'Intestin

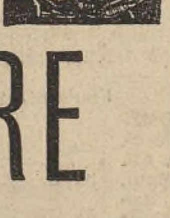

Par LA POUDRE DE L'HOPITAL

On est enfin arrivé à trouver une spécialité

La Poudre de l'Hôpital

qui donne des résultats surprenants dans les dyspepsies, aigreurs, gastrites, dilatations, gastralgies, vomissements, et tous les maux d'estomac. Cette spécialité, véritable découverte scientifique, régularise l'intestin, en aidant l'action de la nature, donc elle guérit la constipation et l'entérite ; elle chasse la bile et donne une active circulation du sang, supprimant ainsi les migraines, insomnies, vertiges, et tous les accidents du retour d'âge, dus à une mauvaise circulation du sang.

Essayez de prendre cette spécialité si connue à Paris, prescrite par des médecins spécialistes, et vous serez étonnés des résultats, car LA POUDRE DE L'HOPITAL est une spécialité vraiment scientifique, qu'il était utile de signaler à nos lecteurs.